



14 SEPTEMBRE 2006

**À L'INHES,
SAINT-DENIS LA PLAINE**



ACTES DU COLLOQUE TECHNIQUE

Préparation du secteur privé et des collectivités locales à une pandémie grippale

***Colloque technique organisé par
et le Haut comité français pour la défense civile***

***en partenariat
avec la Délégation interministérielle à la lutte
contre la grippe aviaire***

Recension des actes réalisée par

La Lettre
SENTINEL
ANALYSES & SOLUTIONS

www.infosentinel.com

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

COLLOQUE TECHNIQUE
Organisé par le **Haut Comité Français pour la Défense Civile**
en partenariat avec la **Délégation Interministérielle à la Lutte contre la Grippe Aviaire**

**Préparation
du secteur privé et des collectivités locales
à une pandémie grippale**

INHES
(Saint Denis la Plaine - 93)
14 Septembre 2006

SOMMAIRE DU COLLOQUE

• OUVERTURE,

- par le Député Alain Marsaud, Vice-président du HCFDC p.04
- par M. Didier Houssin, Délégué interministériel
à la lutte contre la grippe aviaire p.06

• TABLE RONDE 1 – PREPARATION FACE A LA GRIPPE AVIAIRE, DERNIERES AVANCEES DES AUTORITES PUBLIQUES

- M. le Préfet Henri Masse p.10
- M. Emmanuel Sartorius p.12
- M. Gérard Dumont p.14
- Dr Christophe Schmit p.16
- Mme Hélène Hernu p.18

• TABLE RONDE 2 – PREPARATION DES GRANDS GROUPES INDUSTRIELS

- M. Régis Poincelet p.23
- M. Max Ernoult p.26
- Pr Michel Aubier p.28

• TABLE RONDE 3 – PREPARATION DU SECTEUR TERTIAIRE

- M. Jean-Louis Blanot p.32
- M. Eric Le Grand p.35
- M. Jean-Pierre Golliard p.38

• TABLE RONDE 4 – PREPARATION DES COLLECTIVITES LOCALES

- M. Guy Czerwinski, p.41
- Mme Valérie Levy-Jurin p.43

• TABLE RONDE 5 – SOCIETE CIVILE ET COMMUNICATION

- M. Jean-Pierre Bompard p.50
- M. Jean Deschard p.51
- M. Didier Tourancheau p.52
- M. Bruno Cortes p.56

• CLÔTURE

- par M. Jean-Marie Le Guen, Député de Paris p.59

OUVERTURE DU COLLOQUE



**par M. le Député Alain Marsaud,
Vice-Président du HCFDC,
Député de la Haute Vienne**

Le député Alain Marsaud ouvre le colloque, au nom du Sénateur Paul GIROD, Président du Haut comité, en rappelant que le premier cas avéré de contamination aviaire par le virus H5N1 avait été découvert sur le sol français le 13 février dernier, confirmant l'arrivée du virus en Europe. L'existence de cas de transmissions interhumaines en Asie du sud-est fut par la suite confirmée par l'OMS en juin dernier.

Le 20 décembre dernier, le Haut comité français pour la défense civile organisait un précédent colloque sur le thème de la pandémie grippale. Il s'agissait alors de faire un point sur l'origine et la nature du virus, de connaître la réalité de la menace et enfin de connaître les plans de prévention et de préparation des autorités publiques.

Les problématiques qui se posent aujourd'hui ont évolué, remarque Alain Marsaud. Compte tenu de l'ampleur de la propagation du virus au niveau mondial, les questions qui se posent ne sont plus liées au virus ou à ses modes de contamination désormais connus, mais portent plus directement sur les mesures à adopter si une pandémie grippale d'origine aviaire touchait la France nécessitant une réorganisation totale de la société. L'objectif de la réunion d'aujourd'hui est de réfléchir aux procédures de gestion de crise à mettre en place pour parer au mieux à cette désorganisation de la société et de ses activités.

L'occurrence d'une pandémie implique, de la part des responsables politiques et du monde de l'entreprise, une prise de conscience et la mise en place de plans d'action qui déterminent le rôle de chacun quant à la gestion d'une telle crise sanitaire.

La préparation du secteur privé à une pandémie grippale se traduit par la mise au point de plan de continuité d'activité. L'OMS recommande aux entreprises de tabler sur un taux d'absentéisme de 25 % en moyenne et pouvant monter à 40 %. Évaluer les risques socio-économiques encourus

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

reste un des objectifs principaux des acteurs économiques. Les secteurs de l'énergie, des transports, de l'alimentation ou encore de l'eau, seront particulièrement exposés en cas de crise sanitaire. Le maintien de la production et des activités stratégiques ainsi que la protection du personnel sont les objectifs fixés par les plans de continuité d'activité des entreprises, en France comme à l'étranger.

Selon Le Figaro, si l'État était amené à prendre des décisions qui amèneraient 10 % des salariés à rester chez eux durant quinze jours, il pourrait avoir à déboursier 4,6 milliards d'euros. Si la moitié des salariés étaient contraints de s'absenter quinze jours, l'addition s'élèverait alors à une vingtaine de milliards d'euros. Devant ces montants, il est bien évident que l'État ne pourrait « prendre en charge » ces coûts, il convient donc d'essayer de réduire à minima ces pertes par une « préparation optimale » tant du secteur privé que public, constate le député Marsaud. Ainsi, le plan gouvernemental de prévention et de lutte contre la grippe aviaire prévoit l'organisation de la continuité de l'État et de la vie sociale et économique.

L'adaptation du système de santé publique doublée d'un large effort de communication, sont des points sur lesquels insiste le plan gouvernemental dans sa stratégie générale de préparation et de réponse à une pandémie grippale. La communication est en effet essentielle pour informer la population, éviter la panique et prévenir les perturbations.

Notons que la place à prendre par les collectivités locales dans ces processus de préparation et de gestion de crise est importante. Le rôle de ce réseau que sont les 36.000 communes de France se doit d'être défini en cas de crise sanitaire, notamment en terme de relais d'information. Le relais de l'information sur le territoire national reste un point clé du dispositif général. Toute éventualité de crise doit être préparée, sans catastrophisme, explique l'orateur. La mise en place de cellules de crise, d'un plan de communication pour les autorités publiques et de plans de continuité d'activité tant pour le privé que le public permettra l'anticipation et l'organisation nécessaires à la gestion d'une telle crise.

L'objectif de cette journée est donc bien de faire le point sur l'état d'avancement de ces préparatifs et surtout de souligner les difficultés ou les clarifications qui demeurent encore nécessaires, car nous sommes heureusement toujours dans la phase de « préparation » et il est encore temps de « combler » des lacunes ou d'affiner les procédures, je vous invite donc à vous exprimer sans retenue, la vérité et la spontanéité des échanges étant un des objectifs des journées organisées par le Haut Comité. ■



Allocution de M. Didier Houssin, Délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire

La menace de pandémie grippale est réelle et de grande ampleur, rappelle Didier Houssin en préambule. La capacité d'évolution génétique et de transmission du virus H5N1 étant très grande, l'impact sanitaire pourrait être considérable. Cette menace est connue puisqu'elle a déjà frappé dans l'histoire de l'espèce humaine, en 1918. Les observations sanitaires en fin 2003 ont conduit l'OMS à inviter l'ensemble des pays à se préparer à une éventuelle pandémie grippale.

La stratégie d'ensemble de la France

Contrairement aux situations pandémiques passées, la France peut aujourd'hui se défendre, grâce aux meilleures connaissances de l'agent infectieux et à la capacité de l'identifier rapidement en séquençant son génome.

Didier Houssin explique que la préparation du pays à la pandémie grippale se fait, dans un esprit de défense, sous l'égide du SGDN, à l'instar des préparations à des grandes menaces relevant du secteur de la défense. Pour adopter une stratégie globale, le plan gouvernemental a englobé l'ensemble des secteurs d'activité de la société. La menace est susceptible en effet de concerner l'ensemble du pays dans tous ses modes d'organisation.

Le plan gouvernemental vise également à s'insérer dans un contexte international évoluant sans cesse. Des exercices nationaux ont permis de tester ce plan pandémique et de progresser dans la compréhension des faiblesses du dispositif. De nombreux exercices régionaux et locaux sont venus compléter ces exercices nationaux, comme les exercices qui se sont déroulés en Bretagne, à Lyon ou à Grenoble.

Cette préparation s'est faite dans l'esprit de se soumettre à l'évaluation pour envisager son évolution : 3 rapports de la mission d'information parlementaire portant sur différents aspects de cette préparation ont ainsi permis d'identifier les points d'amélioration. De même, le rapport du sénat s'est focalisé sur des aspects importants de cette préparation. Au niveau communautaire, une publication dans le *Lancet* a permis de constater le bon niveau de préparation de la France, une évaluation menée par l'Union

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

européenne sur le niveau de préparation française a abouti à des recommandations, remarque Didier Houssin.

La désignation du délégué interministériel a résulté de l'exercice *Pandémie 05* et de la nécessité constatée d'accentuer la coordination interministérielle.

Dès l'été 2005, l'accent a été mis sur la nécessité de mieux prendre en compte les ressortissants à l'étranger et de mieux gérer les aspects de communication.

Les acquisitions

Au-delà de la stratégie d'ensemble dans la préparation à la pandémie, Didier Houssin met l'accent sur les acquisitions qui ont été effectuées afin de protéger la population et les professionnels.

→ Acquisitions pour les malades :

- Des médicaments antiviraux, stockés en quantité grâce à l'aide de la Pharmacie centrale du Service de Santé des Armées.
- Des moyens de réanimations, en cours d'acquisition.

→ Acquisition pour la population :

- 1 milliard de masques chirurgicaux ont été acquis et sont stockés dans la région Ile de France, ces masques serviront à ce que les malades ne contaminent pas leur entourage.

Des travaux sont en cours avec le laboratoire national de métrologie et d'essai et le laboratoire du Bouchet, pour déterminer les caractéristiques d'un masque grand public

- Des contrats préemptent l'acquisition de 40 millions de vaccins, lorsque celui-ci sera disponible quelques mois après l'isolement de la souche virale.
- Achat de masques FFP2, destinés à la protection des professionnels, à haute capacité de filtration. 285 millions de masques seront disponibles à la fin de cette année, précise le délégué interministériel.

Pour Didier Houssin, les entreprises doivent identifier les personnels exposés et pour lesquels il serait nécessaire d'acquérir des masques et de les stocker. L'apparition en France d'une industrie de fabrication de masques, repose sur des sociétés françaises qui attendent que les entreprises passent commande.

Mobiliser les entreprises et les collectivités locales

Parallèlement au travail d'acquisition de produits et de stockage, des initiatives ont été conduites pour informer et former les professionnels de santé,

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

hospitaliers et libéraux. Des réflexions sont également menées pour mettre en place en France des réserves sanitaires, dans l'esprit de ce qui est fait dans le domaine de la défense et de la sécurité civiles, afin de disposer le moment venu des personnels de santé nécessaires pour faire face à la situation sanitaire.

Malgré tous les efforts énoncés, l'orateur reconnaît que la France n'est pas encore prête, il reste encore à promouvoir la préparation de l'ensemble de la société dans ses structures les plus larges. Et la mobilisation sociale est capitale insiste-t-il dans des phénomènes de ce type. L'information et la mobilisation se font progressivement notamment via les maires ou les syndicats. Didier Houssin évoque la récente parution de la fiche G1 du plan gouvernemental qui sert de guide à la préparation du secteur public et du secteur privé, sans distinction. Cette fiche met l'accent sur la notion de plan de prévention, de protection de la santé des employés ainsi que sur la notion de continuité des activités. Des guides destinés aux professionnels de la distribution, de la restauration collective, des routiers, de l'industrie pharmaceutique ont été élaborés pour la continuité économique. Les grandes entreprises se préparent à la pandémie mais la grande majorité des petites et moyennes entreprises ne se sont pas encore mobilisées. Or, fait remarquer l'orateur, les grandes entreprises sont dépendantes de toutes les entreprises sous-traitantes. La continuité des grandes entreprises implique donc la préparation des plus petites.

Didier Houssin mentionne quelques initiatives étrangères intéressantes, comme la création aux USA d'une fondation *Safe America* dont l'objectif est de promouvoir la préparation des entreprises, ou l'initiative de l'État de Singapour sur la préparation de la continuité du secteur économique.

Quel que soit le degré de préparation de l'État et des entreprises, le plus difficile reste la préparation de chaque citoyen. Un document qui pourrait s'intituler "Jours tranquilles en pandémie" devrait permettre d'aider les citoyens à se préparer à vivre au quotidien une situation pandémique. Le renforcement des mesures d'hygiène de base auprès des populations ainsi que le port du masque dans certaines circonstances sont une excellente préparation à une éventuelle survenue de pandémie grippale.

Pour conclure, le délégué interministériel à la lutte contre la pandémie grippale rappelle qu'il faut contribuer à une réelle mobilisation communautaire, encore insuffisante aujourd'hui dans les pays de l'Union européenne.

« La plus grande difficulté sera de se préparer dans la durée, en dépit de l'actualité, puisqu'il s'agira de s'entraîner, de s'équiper et de se former en temps de paix virale. » ■

Table Ronde 1 : Préparation face à la grippe aviaire : dernières avancées des autorités publiques



Discussion en présence de :

- M. le Préfet Henri Masse, Haut fonctionnaire de défense, Directeur de la sécurité et de la défense civiles, ministère de l'Intérieur**
- M. Emmanuel Sartorius, Haut fonctionnaire de défense, ministère de l'Économie des finances et de l'Industrie**
- M. Gérard Dumont, Haut fonctionnaire de défense, Ministère de la Santé et des Solidarités**
- M. l'ambassadeur Pierre Coulont, chargé de la coordination de la lutte contre la grippe aviaire, Ministère des affaires étrangères**
- Mme Hélène Hernu, Chef du service du Haut fonctionnaire de défense, ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme, et de la Mer**



***Intervention du préfet Henri Masse,
Haut fonctionnaire de défense,
Directeur de la sécurité et de la
défense civiles,
ministère de l'Intérieur***

Le préfet Henri Masse présente le rôle du ministère de l'Intérieur dans la préparation à une éventuelle pandémie grippale. Il note en introduction que depuis la fin de la guerre, la France n'a jamais été confrontée à une situation qui entraînerait une désorganisation de son système de santé, de la vie économique et une paralysie des services de l'État. La gestion de la crise ne sera pas uniquement médicale mais devra prendre en compte les troubles à l'ordre public et les conséquences économiques et sociales qui s'annoncent considérables.

Un rôle prépondérant du Ministère de l'Intérieur

Le rôle du Ministère de l'Intérieur dans cette phase de désorganisation sera donc lui aussi considérable, rôle qui lui sera confié par le Premier ministre dès lors que les questions de sécurité civile et de continuité de la vie collective deviendront prédominantes, explique le représentant de l'Intérieur. Le plan gouvernemental du 6 janvier contient des dispositions et circulaires : une circulaire précise aux préfets les actions attendues en matière de gestion de la pandémie avec un guide de préconisation ; une seconde circulaire adressée aux maires les aide à gérer la crise en exposant les axes prioritaires selon le niveau de la pandémie ; une troisième a enfin été envoyée à l'ensemble des personnels qui concourent aux situations d'urgence. L'ensemble des actions du Ministère de l'Intérieur s'inscrit dans un dispositif général de sécurité civile, rappelle l'orateur et dans le cadre du cercle vertueux de la gestion des crises et de ses savoir-faire. Les Retex ont permis d'adapter les outils de gestion de crise : connaissance des acteurs, vérification des procédures et corrections des lacunes constatées. Le préfet Masse détaille la stratégie générale du dispositif : pour la motivation et l'anticipation sur le terrain, il constate qu'une majorité d'élus adopte un comportement attentiste, voire dubitatif quant à la réalité de la crise. Pour affiner la motivation des collectivités locales, des orientations doivent les aider à exercer dans leur domaine leur responsabilité de terrain.

Approfondissement de la doctrine

Pour améliorer le dispositif, une réflexion interministérielle est menée par le Ministère de l'Intérieur, à la demande du SGDN, sur 8 grands thèmes :

- Opportunité d'une législation d'exception.
- Organisation de la quarantaine à l'arrivée des transports internationaux.
- Modalités d'une possible décision de fermeture des frontières nationales.
- L'exercice des activités culturelles.
- La sécurité des hôpitaux, pharmacies, médecins de ville.
- La base juridique des dérogations concernant les opérations funéraires.
- L'organisation du bénévolat.
- Le renforcement de l'articulation du dispositif national avec le niveau territorial et les collectivités locales.

Ces thèmes devront améliorer l'articulation entre le dispositif national et le niveau territorial. Pour répondre à l'attente des maires et accompagner la circulaire du 20 janvier, l'orateur explique qu'un document méthodologique est en cours de développement, articulé sur 3 axes majeurs de réflexion :

- La préservation de la population contre les risques de contagion avec confinement, maintien des malades à domicile et limitation des rassemblements évitables.
- Le maintien de la capacité des services communaux avec le plan de continuité des services et le port du masque.
- Le réseau des acteurs locaux avec la désignation d'un correspondant pandémie grippale et dans le cadre de l'intercommunalité.

C'est avant tout le maire qui sera le pilote dans la crise, il se doit donc de s'informer et d'informer sa population, explique l'orateur qui ajoute que le travail de déclinaison des mesures gouvernementales par les préfetures se poursuit : chaque préfet devant élaborer des mesures spécifiques de lutte contre la pandémie dans le cadre du plan Orsec remodernisé. Ces mesures pouvant s'appuyer sur le plan communal de sauvegarde qui doit être mis en place dans chaque commune par le maire.

Le dispositif a pu être monté grâce aux exercices zonaux et départementaux, 35 exercices ont ainsi déjà été réalisés, comme celui de Lyon le 24 février à l'aéroport St-Exupéry et à l'hôpital de la Croix Rousse.

Il importe de développer à moyen terme une doctrine nationale, explique l'orateur. La mobilisation est forte, constate pour conclure le préfet Henri Masse, malgré un relâchement notoire, note-t-il, dans les petites collectivités locales et les services déconcentrés de l'État, qui n'ont pas encore pris suffisamment conscience de l'enjeu de la menace pandémique. ■



***Intervention de M. Emmanuel Sartorius,
Haut fonctionnaire de défense,
ministère de l'Économie des finances et
de l'Industrie***

Le Haut fonctionnaire de défense du ministère des Finances et de l'Industrie axe sa présentation du rôle de son ministère dans le plan gouvernemental de lutte contre la grippe aviaire, sur la nouvelle annexe G1 relative à la continuité économique du pays.

Le rôle du MINEFI

Dans le plan gouvernemental, Bercy est responsable de la continuité de la vie économique et du maintien des principales ressources (télécommunications, énergie, flux financiers...). Ce ministère est également chargé de préparer les mesures de gestion des priorités d'approvisionnement, de distribution des produits de première nécessité, de contrôle des prix et de lutte contre la fraude. En coopération avec le ministère de la Santé, le MINEFI prendra les dispositions nécessaires pour satisfaire les besoins prioritaires de produits non spécifiquement médicaux, mais concourant à la réponse sanitaire (masques, produits d'hygiène).

Les enjeux pour l'entreprise

La pandémie, en affectant une large part de la population (entre 9 et 21 millions de personnes touchées) représente une menace pour l'organisation de la société et de la vie économique. Il faudra concilier la continuité des activités du secteur public et du secteur privé avec la protection de la santé des salariés du public comme du privé, en prenant les mesures adéquates d'organisation et de prévention pour les administrations, les établissements publics, les collectivités territoriales et les entreprises.

L'orateur explique que selon l'étendue de la maladie, les répercussions sur l'économie seront plus ou moins graves mais dans tous les cas de figure, il y aura une réduction des effectifs et un fort absentéisme dans les entreprises. Les écoles fermées, la nécessité de garder les enfants à domicile, l'absence de transport, de nombreux paramètres entreront en compte pour expliquer la diminution du personnel. Outre l'absentéisme, Emmanuel Sartorius cite d'autres conséquences directes d'une pandémie sur les entre-

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

prises : absence des dirigeants ; difficultés d'approvisionnement et défaillance de sous-traitants ; annulations de commandes ; dégradation des grands réseaux (télécommunications, énergie, transports) ; renforcement des contrôles aux frontières ; réduction de la consommation ; interruption de certains secteurs comme le tourisme et les loisirs.

Le plan de continuité économique

L'objectif du Plan de continuité économique de l'annexe G1 est de maintenir l'activité des entreprises au niveau le plus élevé possible tout en protégeant les personnels exposés. Les plans de continuité devront être activés dès la phase 4 B/5 A d'apparition de cas de malades en France, en mettant en place des modes d'organisation spécifiques pour la protection du personnel. « Obligatoires pour toutes les administrations, ces plans sont fortement recommandés pour les collectivités territoriales et les entreprises » note l'orateur.

Le plan de continuité économique doit examiner avant tout les conséquences vraisemblables de la pandémie sur l'activité habituelle de l'entreprise ou de l'administration, puis procéder à une hiérarchisation de missions afin de déterminer les plus indispensables et celles qui peuvent être suspendues sans conséquences pour la continuité économique. Le plan doit déterminer également les ressources nécessaires à la continuité de l'activité : moyens humains, financiers et matériels. L'organisation de l'entreprise pour maintenir l'activité peut passer par un recours au télétravail, stipule l'orateur. Les mesures de protection de la santé du personnel sont un volet essentiel du plan de continuité, des acquisitions préalables de masques et de produits d'hygiène sont donc nécessaires. Comme pour les administrations, Emmanuel Sartorius préconise que les entreprises fassent des exercices afin d'ajuster les plans et former le personnel.

En cas de pandémie, Bercy mettrait en place une cellule de continuité économique permanente pour tenir un tableau de bord de la continuité économique du pays, veiller au bon fonctionnement des secteurs d'activité d'importance vitale en mesurant notamment les risques de dépendance vis-à-vis des importations. Cette cellule organisée autour de toutes les grandes directions de Bercy, s'appuie sur des cellules sectorielles (distribution, énergie, poste, finance...) et sur les autres ministères associés (Santé, Transports, Agriculture, Communication...). ■



***Intervention de M. Gérard Dumont,
Haut fonctionnaire de défense,
Ministère de la Santé et des Solidarités***

Après le Haut fonctionnaire de défense du ministère des Finances, c'est à celui du ministère de la Santé d'intervenir pour présenter les dernières avancées des autorités publiques en matière de lutte contre la grippe aviaire. Ces avancées portent sur 4 points : la planification, les approvisionnements, l'organisation du système de santé et enfin le conseil et la formation. Le pire n'est pas sûr, reconnaît l'orateur, mais le gouvernement s'est

basé sur les estimations les plus pessimistes pour organiser la protection sanitaire du pays. Le HFD rappelant que les estimations américaines de mortalité à l'échelle mondiale varient de 7 millions à 360 millions de morts.

La planification et l'approvisionnement

La nouvelle version du plan gouvernemental de prévention et de lutte date de février 2006 et est assortie de 39 fiches techniques thématiques. Un plan ministériel doit être rédigé pour le ministère de la Santé, à l'instar de tous les autres ministères, ainsi que des guides pratiques pour les professionnels des hôpitaux, et des plans départementaux avec les préfets. Ce travail de planification est presque terminé, explique Gérard Dumont, et la phase active, celle des approvisionnements, est déjà enclenchée.

➔ Les antiviraux : Se basant sur le pire des scénarios, soit 21 millions de malades en France, le gouvernement a passé commande de 21 millions de traitements auprès des laboratoires producteurs, traitements sous forme de gélules mais aussi de produit brut, une partie ces traitements restera donc à produire en urgence. Le Service de santé des armées a mis en effet au point une technique de fabrication de gélules à partir du produit vrac et sera en mesure, le moment venu de traiter la matière première afin de produire des gélules pour la population. Ainsi la durée de vie du produit sera bien plus longue, explique l'orateur. Le grave problème du trafic et du marché noir des antiviraux, qui ne manqueront pas de se mettre en place en cas de pandémie, pose la question d'établir un circuit de distribution de médicaments hautement sécurisé. Le risque de la contrefaçon des antiviraux se pose également, note l'orateur.

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

➔ Les masques : d'un côté, l'UGAP a importé massivement des masques de protection, de l'autre le ministère de la Santé a demandé à des industriels français de produire des masques filtrants sur le territoire national car la production européenne était insuffisante. 5 industriels ont accepté de monter des usines en France afin d'être en mesure de produire entre 500 et 600 millions de masques par an, soit la totalité de l'ancienne production mondiale avant l'apparition de la grippe aviaire. « La France est sans doute aujourd'hui le deuxième producteur mondial de masques filtrants. Pour encourager ces efforts, il convient d'en acheter massivement auprès de ces producteurs français plutôt qu'auprès d'importateurs sauvages » lance Gérard Dumont à l'auditoire du colloque.

➔ Le matériel de réanimation : en prévision de la pandémie, la capacité de réanimation des hôpitaux devra être doublée pour pouvoir traiter 40 000 personnes en réanimation chaque jour. L'achat de matériel spécifique est également en cours de négociation par le ministère pour assurer le transport des malades contagieux.

Pour le stockage, une politique de proximité a été choisie avec les hôpitaux ainsi qu'un stockage zonal pour réalimenter les stocks hospitaliers.

L'ensemble du système de soins repose sur une organisation très précise et extraordinaire, tant dans les hôpitaux que pour la médecine de ville et les pharmacies.

La délégation interministérielle a produit du matériel pédagogique de grande qualité sur la pandémie à destination de l'ensemble des médecins de villes, des personnels hospitaliers et bientôt pour l'ensemble du corps médical et paramédical.

Conclusion

Gérard Dumont affirme que pour la première fois dans l'histoire de la France, un réel effort de prévention a été mené. Cette politique de prévention coûte extrêmement chère, reconnaît-il et va s'inscrire dans la durée. Les stocks, une fois périmés, devront être renouvelés.

Même si la menace de grippe aviaire est peu probable, comme certains l'affirment, Gérard Dumont tient à faire remarquer en conclusion que toutes les mesures de prévention et de préparation mises en œuvre contre la grippe aviaire sont utilisables pour n'importe quelle autre pandémie liée à un risque infectieux, et les scientifiques prédisent dans les décennies qui arrivent un grand épisode infectieux mondial. ■



***Intervention de M. Pierre Coulont,
Ambassadeur chargé de la coordination
de la lutte contre la grippe aviaire,
Ministère des Affaires Étrangères***

La volonté du gouvernement, en cette phase pré-pandémique est de traiter tous les Français, tant en France qu'à l'étranger. Le plan Gouvernemental se décline ainsi pour les 2 millions de Français travaillant à l'étranger et les compatriotes voyageant hors du territoire. L'orateur a été chargé par le ministère des Affaires étrangères d'être l'ambassadeur coordinateur pour l'application du plan à l'étranger. Dans chaque ambassade ou consulat, un comité de sécurité est établi pour rendre compte régulièrement à la France de la situation sanitaire du pays. Parallèlement, un "Monsieur Grippe aviaire" est nommé parmi le personnel, et des médecins français référents sont désignés dans le pays par les ambassadeurs. Pour les catastrophes naturelles, les insurrections comme pour la grippe aviaire, l'information et l'alerte des communautés françaises à travers le pays peut se faire via notamment RFI dont certaines ambassades possèdent des émetteurs, explique l'orateur. En outre les sites internet des ambassades sont actualisés en permanence.

L'action internationale

L'Asie est un véritable réservoir à virus, note l'ambassadeur Coulont, c'est pourquoi s'est constitué le réseau GARRIS, un Réseau Régional d'Information et de Surveillance Grippe Aviaire, qui regroupe 16 ambassades dans 10 pays asiatiques. Ce réseau permet de transférer à Paris des informations de terrain rapides sur la grippe aviaire. Un réseau Africain, similaire au GARRIS devrait être mis en place prochainement.

L'orateur rappelle que pour faire face à la pandémie, la Communauté internationale s'est mobilisée lors de la Conférence de Pékin, puis à Vienne et bientôt à Bamako. La France a proposé 14 millions d'euros pour participer à cette action collective internationale. La France coopère par ailleurs avec l'OMS, la FAO, l'OIE et la banque mondiale.

Au niveau de l'Union européenne, la santé animale est du ressort collectif et de la compétence communautaire, tandis que la santé humaine reste de la compétence de chaque pays. C'est un véritable écueil à la constitution

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

d'une action cohérente entre la santé humaine et la santé animale, analyse l'orateur. La différence de niveaux de préparation est grande entre les 25 pays de l'Union et tous les plans nationaux n'offrent pas toutes les garanties espérées. « Le plan français est pour l'instant assez en avance par rapport aux approches des autres pays européens, déclare l'ambassadeur Coulont, car nous allons beaucoup plus loin dans la protection de nos citoyens. »

Les scénarios en période pandémique

En phase 4, la cellule de crise du MAE est activée ainsi que la cellule interministérielle de crise. Des équipes de renfort sont envoyées ainsi que des moyens matériels supplémentaires adaptés à la situation. Les plans de fonctionnement en mode dégradé sont mis en œuvre dans les ambassades : les personnels non indispensables sont priés de repartir en métropole. Les ambassades françaises sont équipées en masques et en antiviraux à hauteur de 100 % de la communauté française en Asie et à hauteur de 30 % dans le reste de la planète. Du matériel de protection supplémentaire de secours est stocké en Europe, prêt à être expédié. Le règlement européen demande à venir en aide aux employés étrangers travaillant dans les sociétés françaises à l'étranger. Le principe général est de traiter les malades sur place et de renvoyer en métropole les Français non infectés. Des systèmes de quarantaine, d'accueil et de filtrage devront être installés aux frontières, tout en respectant le règlement européen de suppression des frontières à l'intérieur de l'espace Schengen.

L'orateur explique que la France a décidé de prendre en compte les étrangers résidant sur son territoire, au même titre que les Français. La France espère qu'il sera de même pour ses ressortissants vivants à l'étranger.

En conclusion, l'ambassadeur Coulont note que le MAE tente d'être efficace dans un contexte de flexibilité et d'incertitude. Seules des mesures d'anticipation pour l'alerte et la protection pourront permettre de faire face à une pandémie de grippe aviaire. ■



***Intervention de Mme Hélène Hernu,
Chef du service du Haut fonctionnaire de
défense, ministère des Transports, de
l'Équipement, du Tourisme, et de la Mer***

Le rôle du Ministère des Transports dans le plan gouvernemental se porte sur 2 missions essentielles : l'acheminement des produits indispensables à la vie économique et le maintien de l'offre de transport.

L'oratrice remet en perspective le poids des opérateurs de transport privés, avec 3,5 millions de salariés, dans la sphère transport-équipement. Le Ministère des Transports travaille à mettre en place des plans de continuité pour chacune de ses directions, en mettant l'accent sur les missions à maintenir en priorité et en mettant en avant les aspects sécurité-sûreté et les moyens humains pour y parvenir. Un guide de préconisation a été élaboré à l'attention des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) afin de les aider à élaborer leur plan de continuité, en cohérence avec le préfet de département. Conséquences de la décentralisation et de leurs nouvelles prérogatives, les collectivités territoriales départementales devront elles aussi se munir de plan de continuité afin d'assurer la viabilité des routes.

**Les transports, au coeur
de la problématique pandémique**

Face à la pandémie, la problématique des transports est très spécifique : c'est à la fois un vecteur favorisant la propagation de la pandémie tout en restant un élément clé de l'activité économique. L'environnement des transports est complexe du fait des secteurs très différenciés (aérien, maritime, ferroviaire, fluvial, routier) avec des entreprises hétérogènes aux cultures très différentes.

Le ministère des transports est également celui du tourisme, secteur particulièrement concerné par le risque pandémique. Le tourisme à l'étranger et les touristes venant en France sont un facteur aggravant de propagation du virus. Les voyageurs doivent être informés en amont des risques et de la situation sanitaires des pays où ils se rendent. De plus, en cas de pandémie le secteur touristique sera particulièrement touché économiquement par la baisse sensible d'activité touristique.

La stratégie du ministère des transports

→ S'appuyer sur les grands opérateurs (SNCF, Air France, RATP, ADP) : très structurés, les grands opérateurs connaissent les plans de sécurité et peuvent les adapter à la pandémie pour la continuité de leur activité. Pour les transports publics de provinces, le ministère s'appuie sur des opérateurs comme Véolia ou l'Union des Transports publics pour diffuser l'information dans les réseaux de provinces.

→ S'appuyer sur les fédérations professionnelles, pour relayer au sein d'une profession très hétérogène.

→ S'appuyer sur les autorités organisatrices de transports, comme le STIF, pour relayer auprès des transporteurs et des collectivités locales.

Afin de développer une méthodologie évolutive de gestion des restrictions de transports, les opérateurs travaillent sur des scénarios prédéterminés (70 % à 0 % de service). L'oratrice explique que la SNCF, organisée en étoile, raisonne sur des scénarios de réseaux noyaux, tant pour le transport de passagers que le fret : le réseau grandes-lignes doit être associé au réseau régional avec une cohérence générale. C'est à l'administration de déterminer, selon l'évolution de la pandémie et les indications de la cellule économique, le pourcentage de fonctionnement du réseau ferré. Même en arrêt total d'exploitation, la sécurité et la maintenance des systèmes doivent être maintenues pour assurer une reprise rapide des services, note-t-elle.

Pour assurer une certaine cohérence entre les différents opérateurs de transport, une fiche gouvernementale (G6) précise le rôle de chacun selon les niveaux. Cette coordination doit également se faire au niveau international, en coopération avec les partenaires étrangers, notamment pour le tourisme et la gestion des lignes aériennes, ajoute l'oratrice. Des exercices sont indispensables pour vérifier la viabilité des scénarios envisagés et valider chaque étape des plans. L'exercice à l'aéroport de Lyon était les prémices de ce travail de validation, explique l'oratrice.

Pour permettre le fonctionnement des transports en période pandémique, il faut offrir aux voyageurs et aux transporteurs le maximum de protection : c'est pourquoi le port du masque devra être obligatoire pour pouvoir utiliser les transports collectifs. Les masques grand public devront être mis pour cela à disposition des voyageurs. À ce jour, plus de 15 millions de masques ont été acquis par les opérateurs, en parallèle de l'établissement de plan de continuité, fait remarquer Hélène Hernu. Le travail de terrain se poursuit et le rôle des fédérations professionnelles et des syndicats est essentiel pour relayer l'information de base auprès des salariés. ■

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006



Séance de questions aux orateurs de la première table ronde

Question : Beaucoup d'entreprises ont bâti leur stratégie économique sur la pratique du flux tendu, en limitant au maximum les stockages. Ces flux tendus risquent dans le cadre d'une pandémie d'être un facteur aggravant. N'y a-t-il pas dès à présent à prendre des dispositions ?

Réponse de M. Sartorius : La question des flux tendus rentre dans la problématique générale des plans de continuité économique et c'est à chaque entreprise d'adapter ses processus normaux à une crise. Renoncer aux flux tendus et constituer des stocks de précaution peut être une de ces modifications à apporter, mais la réponse ne peut être générale.

Question : comment réussir à mobiliser les petites communes sur ce sujet ?

Réponse de M. Masse : Le problème de mobilisation des petites communes est un problème de communication, ces maires n'ont pas l'habitude de gérer, au sein de leur commune, des risques élevés. Il existe dans chaque département un Conseil départemental de Sécurité civile, une structure rassemblant autour du préfet les grandes élus et où peut être débattu le problème des menaces. C'est l'occasion de débattre dans l'ordre du jour de l'enjeu considérable de la gestion locale de la pandémie.

Question : Va-t-il y avoir un changement légal pour les entreprises qui n'ont pas le droit de détenir des vaccins et des médicaments ?

Réponse de M. Dumont : Sur le territoire national, évidemment non, il ne faut pas inciter les entreprises à acheter des produits de santé, elles n'en ont pas le droit. C'est l'État qui constitue les stocks et qui les distribuera. La question peut se poser pour des entreprises ayant des salariés à l'étranger loin des ambassades dotées de stocks.

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

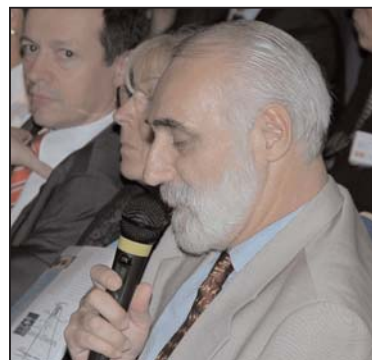
Question : Comment faudra-t-il gérer dans les transports en commun le passage au port du masque obligatoire ?

Réponse Mme Hernu : Dans les pays scandinaves, le port du masque en public ne choque personne. En France les populations doivent être éduquées à porter le masque pour que le geste soit adopté petit à petit. C'est le gouvernement qui décidera du port du masque dans les transports, encore faut-il que ces masques grand public soient disponibles partout et à bas prix. La RATP envisage de faire un exercice pour tester pendant quelques heures le port du masque dans les transports.

Il faut déjà habituer les gens qui courent des risques au quotidien à porter des masques : or on n'y arrive pas pour le personnel à l'hôpital ni pour ceux qui travaillent dans des lieux où il y a de la poussière.

Intervention de M. Olivier Hurstel, Directeur de la communication, Roche :

Il y a 23 millions de traitements, en commande, en cours de livraison et achevés d'être livrés en février 2007, auxquels s'ajoutent 800 000 traitements de prévention aux épizooties aviaires. Concernant notre monopole, il faut savoir que tous les médicaments sont sous monopole. Pour mettre l'antiviral à disposition du plus grand nombre, nous avons ouvert la possibilité de collaboration et nous avons signé des accords avec les pays les plus exposés : Chine, Inde, Afrique du Sud, Algérie. En France un accord a été signé avec un grand laboratoire français pour la production de la matière première, qui n'est plus d'origine végétale mais produite par biosynthèse. Concernant la protection des personnes dans le cadre des plans de continuité, légalement les entreprises ne peuvent ni disposer ni livrer de médicaments pour leur personnel mais toutes les grandes sociétés nous sollicitent pour pouvoir protéger son personnel. Est-il ou non légitime qu'il y ait une protection médicale des personnels qui seront volontaires pour travailler dans le cadre de la pandémie ? Chez nous, nous avons consulté les délégués du personnel et il est clair qu'il y aura encore moins de volontaires s'il n'y a pas dans les plans de continuité une protection médicale qui vient s'ajouter à la protection physique des masques, des lunettes et des gants. Vient ensuite la question de savoir si une société peut disposer de médicaments et savoir qui peut les délivrer.



Question : Les 4000 médecins du travail ne sont-ils pas des relais fantastiques dans l'entreprise pour gérer la menace pandémique ?

Réponse de M. Dumont : Les médecins ont bien évidemment le droit de

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

prescrire du Tamiflu pour les patients grippés en curatif précoce et la distribution des antiviraux s'effectue dans les pharmacies.

Question du Médecin général Crocq : Comment contrer les comportements aberrants comme la thésaurisation des denrées alimentaires ou du combustible ?

Réponse de M. Dumont : Contrairement à la France, le gouvernement américain conseille d'ores et déjà à la population de constituer de petits stocks pour assurer une petite autonomie d'une semaine.

Réponse de M. Sartorius ? : Tout dépendra de la nature des produits. Il sera plus facile de contrôler la distribution du pétrole que de contrôler le contenu des caddies dans les milliers de supermarchés que compte la France. Mais si il y a des phénomènes de panique et de razzia, il faudra bien envisager des mesures de police, conjointement avec le ministre de l'Intérieur.

Réponse de M. Masse : C'est la mobilisation des acteurs à tous les niveaux, communes, entreprises, personnels, citoyens, qui fera que l'ampleur de la confusion sera limitée. C'est la première des communications à opérer.

Intervention de Louis-René de Miramon, Directeur qualité-sûreté du Groupe Total : Le rôle des médias est essentiel dans ce domaine. L'administration doit travailler sur les messages à faire passer en cas de crise en responsabilisant les médias sur ce point.

Question de Christian Sommade : Les industriels, qui ont investi pour développer en France une capacité de production de masques, s'inquiètent de la planification industrielle des commandes. L'État va-t-il s'en charger ou est-ce l'UGAP qui va réguler la demande ?

Réponse de M. Dumont : L'État a signé des protocoles avec ces industriels promettant des achats de masques en contrepartie de l'effort d'investissement. Le Premier ministre a rappelé que l'État tiendra ses promesses. L'UGAP est l'acheteur pour les pouvoirs publics et nous avons élargi le droit d'accès à l'UGAP à des opérateurs de droit privé, comme une clinique privée, qui jouent un rôle important dans la continuité du pays. Le flux des achats étatiques ajouté aux achats de l'ensemble des opérateurs doit permettre de garantir aux industriels le fonctionnement continu de leurs installations pendant 2 ans. Dès août 2007, les premiers stocks arriveront à péremption et il y aura des commandes pour le renouvellement des stocks existants. Les 2 premières années sont garanties mais le marché mondial est ouvert et les prix pratiqués en France sont les mêmes que pour les produits importés de Chine. Ce qui prouve qu'on peut fabriquer en France des produits à des prix compétitifs. ■

Table Ronde 2 :

La préparation des grands groupes industriels

Discussion en présence de :

- **M. Régis Poincelet, Directeur, Corporate security department, SUEZ**
- **M. Max Ernoult, Chef de mission sécurité, RTE**
- **Pr Michel Aubier, Médecin du groupe TOTAL**



Intervention de M. Régis Poincelet, Directeur, Corporate security department, SUEZ

La problématique de la grippe aviaire fait l'objet chez Suez d'une approche toute particulière du fait de la nature des métiers et de la dimension internationale du groupe. Suez repose sur deux métiers essentiels : le métier de l'énergie avec la production et la distribution d'électricité et de gaz et le métier de l'environnement avec l'eau, l'assainissement et la propreté. Le groupe est présent dans plus de 100 pays. La charte « Santé et sécurité » de Suez concerne les hommes et les femmes du Groupe mais également ses clients, partenaires et plus généralement l'ensemble des populations concernées par ses prestations. La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 fait obligation aux exploitants du service de l'eau, de l'électricité et du gaz de mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité du service en toutes circonstances. Cette disposition prévue pour faire face aux menaces terroristes peut parfaitement s'appliquer à la grippe aviaire. Suez est un groupe privé investi d'une mission de service public, mission qui se fait au travers de contrats de délégation de service public. Ce qui sup-

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

pose une égalité de traitement des usagers mais surtout une continuité du service. Cette continuité s'observe par la mise en place déjà ancienne de plans de continuité d'activités, véritable culture d'entreprise, dont la problématique de la grippe aviaire est une simple variante, explique Régis Poincelet, qui prend pour exemple la mise en place le plan de continuité du siège social de Suez à Paris. Le travail effectué pour la mise en place de ce plan de continuité sert de base pour l'extrapoler dans le domaine de la grippe aviaire, car il a permis de déterminer par exemple quelles sont les applications essentielles. De même les plans de continuité mis en place pour le "bug de l'an 2000" ont en fait servi à gérer les tempêtes de décembre 1999.

La problématique de la grippe aviaire dans le cadre de Suez

La nature même des activités du groupe dans ses métiers environnementaux pose la question de la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de son personnel et de ses clients. La jurisprudence de janvier 2004 sur le dossier des employés de la DCN tués à Karachi, rappelle qu'en vertu du contrat de travail le liant à ses salariés, « l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de sécurité de résultats, notamment en ce qui concerne les accidents du travail. Le manquement à cette obligation ayant le caractère d'une faute inexcusable au sens du code de la sécurité sociale, lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver. » Pour l'orateur, cette jurisprudence pourrait le cas échéant être appliquée à son groupe si rien n'était fait en matière de grippe aviaire et que le personnel était affecté par le virus. « Si dans le cadre des 11 salariés de la DCN tués à Karachi, cette jurisprudence est appliquée à des actes terroristes, considérés jusqu'alors comme étant, a priori, en soi exonérateur de responsabilité car consécutifs de force majeure, en matière de grippe aviaire le moins que l'on puisse dire aujourd'hui c'est que l'on sait et que l'on ne peut pas ignorer la menace qui pèse sur les entreprises » remarque Régis Poincelet. C'est pourquoi a été décidé au sein de Suez de prendre un certain nombre de mesures pour préserver les salariés. Ainsi dans le pôle propreté qui emploie plus de 4000 personnes, les employés qui gèrent les ordures ménagères sont préoccupés par les phénomènes de contamination dont ils pourraient faire l'objet. Des fiches réflexes ont été rédigées, des stocks de 500 000 masques FFP2, de 50 000 combinaisons spéciales et de mille paires de gants et de lunettes, ont été constitués. Ce dispositif devrait correspondre à ce que la jurisprudence considère comme des

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

mesures nécessaires. Régis Poincelet évoque également le problème du droit de retrait qui pourrait invoqué par les salariés si aucune mesure de protection n'était prise. À ce sujet, il serait nécessaire, signale l'orateur que le gouvernement puisse se prononcer sur l'attitude que doivent adopter les entreprises face à l'invocation du droit de retrait. « Entre droit de retrait et réquisition il y a sans doute une posture à adopter et quelques principes à fixer. » Le représentant de Suez évoque également la responsabilité de l'entreprise à l'égard des tiers (clients et populations), les réseaux de distribution ne devant pas être d'une manière ou d'une autre un vecteur de propagation du virus H5N1. Les études menées par les laboratoires de la Lyonnaise des eaux montreraient un risque quasi nul de propagation, rassure l'orateur. « Nous faisons intégralement partie des dispositions du dispositif VIGIPIRATE et sommes habitués à faire en sorte que les analyses réglementaires soient renforcées. Nous faisons 10 fois plus de contrôles que ce que le règlement nous oblige à faire ».

La dimension internationale de Suez

Régis Poincelet aborde également la problématique liée à la dimension internationale de Suez et cite quelques décisions de principes :

- ➔ Apporter le même niveau de prévention et de protection qu'il s'agisse de personnel local, en mission ou expatrié.
- ➔ Les difficultés prévisibles d'acheminement de masques à l'étranger conduisent à la constitution de stocks de proximité.
- ➔ La conclusion d'accords de partenariat avec des prestataires spécialisés dans le domaine de l'assistance médicale pour le personnel du Groupe en poste dans des pays au faible niveau sanitaire et hospitalier.
- ➔ Suivant les recommandations de l'OMS et du plan gouvernemental, sera privilégié en cas d'affection d'un salarié, un traitement local par opposition au classique rapatriement sanitaire.

En conclusion, Régis Poincelet annonce que le Groupe Suez a constitué le 15 novembre 2005 un comité de veille grippe aviaire, placé directement sous l'autorité du Secrétaire général. Ce Comité réunit tout le réseau des directeurs de sûreté de chacune des branches, des représentants des ressources humaines et de la communication. Ses missions sont de documenter le sujet, d'assurer une veille pays, d'établir les contacts utiles, d'échanger les informations et de prendre les mesures préventives nécessaires. En cas de véritable pandémie, ce Comité se configurerait en véritable Cellule de crise, explique l'orateur pour conclure. ■



***Intervention de M. Max Ernoult,
Chef de mission sécurité, RTE***

Le Réseau de Transport d'Electricité se trouve à l'interface entre les producteurs d'électricité comme EDF ou Suez, et les grands distributeurs d'électricité. RTE qui n'intervient qu'en France continentale, joue un rôle d'arbitrage et d'équilibre entre l'offre et la demande en électricité, une énergie qui ne se stocke pas. RTE est propriétaire du réseau de distribution et doit en assurer la construction, la maintenance et l'exploitation.

Le dispositif ORTEC

Ortec est le dispositif de gestion de crise de RTE qui intervient lorsqu'une équipe n'est plus capable d'assurer sa mission avec ses ressources propres. Les enjeux d'ORTEC, quand la crise arrive, sont de faire des choix stratégiques, de redéfinir les priorités, de piloter l'action, tout en assurant la communication avec les médias. En situation perturbée, la capacité à échanger de l'information est fondamentale, pour la téléconduite des ouvrages, la téléphonie de sécurité, la téléphonie tertiaire..., car en cas de crise une partie de la téléphonie est souvent saturée. En cas de crise, RTE mobilise un certain nombre de prestataires, comme durant les tempêtes de 1999 pour reconstruire un certain nombre d'ouvrages.

Pour Max Ernoult, le maintien en condition opérationnelle est fondamental pour RTE, d'où une grande attention accordée à la formation et aux exercices de crise. Les dispatcheurs sont ainsi entraînés sur simulateurs à réagir à toutes les situations. Concernant la relation avec les médias, l'orateur explique que c'est en amont que ces relations avec les médias doivent être établies. Des relations régulières créent un climat de confiance utile lorsque survient une crise ; il convient également de fournir aux médias du contenu pour expliquer la situation et ainsi mieux maîtriser les risques de dérapage médiatique en période de crise.

La pandémie grippale à RTE

Les objectifs sont :

- ➔ Assurer les missions essentielles permettant la continuité de l'activité économique et sociale.
- ➔ Mettre en œuvre les mesures sanitaires définies par les pouvoirs

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

publics dans le plan gouvernemental pour protéger les agents de RTE. L'homogénéité des mesures de protection est extrêmement importante, rapporte Max Ernoult, lorsque différents services travaillent ensemble.

En analysant les risques, la posture évoluera entre une sur-évaluation de la menace potentielle et une sous-évaluation de celle-ci. Il faut donc éviter, pour une bonne continuité de la mobilisation, les effets médiatiques évoquant l'arrêt des activités économiques. Il convient plutôt d'évoquer la maîtrise de la situation et la mise en place des moyens sanitaires pour maintenir l'activité.

Le plan de continuité de RTE

Le scénario adopté par RTE table sur :

- Un taux d'agents absents de 30 % sur 3 mois ;
- Des agents présents sauf maladie ou congés autorisés, le personnel ne doit pas rester à la maison ;
- Une demande d'énergie électrique devant diminuer de 10 % du fait de la baisse d'activité ; la production devrait donc être suffisante ;
- Des réseaux de télécom opérationnels, notamment les réseaux dédiés ;
- Des prestataires ayant le même taux d'absentéisme que RTE.

Actuellement il n'y a pas de réglementation du travail spécifique à la grippe aviaire, on ne peut donc pas prévoir pour l'instant de dérogation, c'est ainsi pour le télétravail. Par contre les réunions d'agents seront remplacées par des téléconférences. En cas de difficulté, le dispositif ORTEC doit permettre de traiter en priorité les tâches d'exploitation, puis de maintenance et enfin d'études et de développement de réseaux.

Analysant les risques présentés par l'absentéisme, Max Ernoult constate qu'au cours de l'année, pendant 75 % du temps, la continuité est assurée par seulement 30 agents en service continu, 1200 postes en astreinte et 25 postes en permanence de direction. De même, entre mi-juillet et mi-août, seul 50 % de l'effectif est présent pour assurer la continuité de l'activité en exploitation. C'est pourquoi en suivant les hypothèses initiales de 30 %, sans surcroît d'activité, il n'y a aucune inquiétude particulière à avoir, rassure le représentant de RTE.

Enfin, pour conclure, Max Ernoult avertit cependant qu'à partir du moment où les pouvoirs publics et les médias appellent à l'arrêt des activités professionnelles, les réactions collectives et individuelles sont plus difficiles à prévoir et alors des mesures de réquisition pourront être nécessaires auprès des agents et des fournisseurs. ■



Intervention du Pr Michel Aubier, Médecin du groupe TOTAL

Professeur de pneumologie à l'Université Paris VII et médecin-conseiller du groupe Total, Michel Aubier présente comment le pétrolier français se prépare depuis 18 mois à faire face à une éventuelle pandémie grippale. Cette préparation menée sans alarmisme mais sans déni du risque pandémique, concerne le groupe et ses filiales pour rester opérationnels. Le plan mis en place par TOTAL est en cohérence avec le plan des autorités. Un suivi mensuel du plan est effectué par un comité de pilotage grippe aviaire regroupant les différents métiers du groupe, les ressources humaines, des médecins et des communicants.

Le plan de continuité d'activité - PCA

Le plan repose sur certaines obligations découlant du plan gouvernemental :

- Mesure 19 : pour la production et le transport d'énergie : poursuite de la fonction « production », au besoin en mode dégradé, maintien intégral de la fonction « sécurité », approvisionnement des transports prioritaires ; approvisionnement en fuel domestique pour le chauffage des logements.
- Mesure 46 : Mise en place du plan ressources « hydrocarbures ».
- Mesure 47 : Mise en place immédiate par les opérateurs et exploitants d'un mode de fonctionnement à effectif réduit, d'une constitution d'équipe de relèves « réservées », éventuellement isolées au plan sanitaire.

L'organisation repose également sur des engagements volontaires : information, éducation pour la santé ; protections individuelles : stocks demasques, limitation de l'exposition ; vaccination contre la grippe classique encouragée.

Le docteur Aubier explique que le plan de continuité d'activité concerne en toute priorité la chaîne approvisionnement-production-distribution des produits de France avec le maintien intégral de la fonction sécurité. « Cette chaîne continue implique une multitude d'intervenants, tant internes qu'externes au Groupe, sachant qu'il conviendra de s'assurer de la continuité de celles de leurs activités en lien avec le propre plan de continuité du Groupe. » Ce plan qui s'inscrit dans la durée (de 8 à 12 semaines) se base sur le fait que les activités essentielles doivent être assurées en tablant sur un absentéisme de 50 %.

Un PCA en 12 points

1. Désignation d'une personne responsable de la préparation
2. Définition des objectifs poursuivis
3. Définition de scénarios de référence et un plan de réponse gradué
4. Prise de contacts avec les autorités sanitaires nationales
5. Procédures de gestion de crise
6. Existence d'une veille active
7. Classification des postes de travail pour la continuité de l'activité
8. Identification des postes de travail avec surexposition spécifique au virus
9. Procédures de télétravail
10. Mise en œuvre de mesures de prévention et de protection
11. Prise en charge des employés qui débutent leur maladie au travail
12. Dispositions diverses : familles, prestataires, évacuation, rapatriement.

Parmi ces 12 points l'orateur insiste plus particulièrement sur la classification des postes : il convient, selon lui, « au sein de chaque structure d'organisation, de définir les activités considérées comme indispensables, c'est-à-dire ne supportant pas une discontinuité de fonctionnement ». Les postes correspondant à ces activités ont été listés et les responsables de sites ont défini pour chaque poste le délai de continuité requis, la possibilité de recourir au télé-travail, la possibilité de le substituer par des remplaçants.

Pour chaque salarié recensé dans les postes indispensables, 3 paramètres pouvant altérer la disponibilité sont ensuite pris en compte :

L'éloignement domicile/lieu de travail ; la possibilité d'effectuer le trajet domicile/lieu de travail avec son véhicule personnel ; la présence au domicile d'enfants de moins de 12 ans, alors que le conjoint travaille.

Le plan du Groupe est également fondé sur l'évolution des connaissances : Veille scientifique avec le Conseil médical du groupe ; élaboration d'un bulletin épidémiologique hebdomadaire diffusé en intranet, rédigé à partir des informations des sites OMS, InVS, AFSSA, ECDC, USCDC...

Le docteur Aubier cite également les outils de prévention développés au sein du Groupe pour prévenir la maladie : éducation au lavage des mains, information sur les précautions à prendre pour les employés en mission, masques antiprojections et FFP2 pour le personnel exposé, vaccination antigrippale encouragée.

Pour conclure, le docteur Aubier note que les perspectives en cours portent sur la synthèse des plans des filiales, la mise en place d'un certain nombre d'exercices d'entraînement, notamment dans les raffineries, et l'information pour lutter contre la peur et maintenir la confiance au sein des employés. ■

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006



Séance de questions aux orateurs de la deuxième table ronde

Intervention de M. Olivier Hurstel, Directeur de la communication, Roche :

Notre antiviral est actif s'il est utilisé très précocement, dans les 24 à 48 heures si possible. C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de groupes nationaux ou internationaux sollicitent la possibilité d'avoir des stocks de précaution et donc de voir si on peut faire une adaptation réglementaire pour cela. Il est hors de question d'envisager une prophylaxie systématique ou une prévention médicale. L'autorisation de mise sur le marché de ces antiviraux permet l'usage préventif de ces produits et permet l'usage pendant 6 semaines en cas de pandémie. Mais cela représenterait des quantités de produits délirantes et une distribution totalement inadaptée. Les groupes qui veulent ajouter une prévention ou une protection médicale pour leur personnel désirent disposer d'un stock pour répondre à l'urgence. Concernant la résistance, ces antiviraux spécifiques du virus grippal ne développent pas de résistance s'ils sont utilisés pour une maladie parallèle infectieuse ou inflammatoire non due au virus grippal. Un observatoire indépendant international surveille la résistance à ces antiviraux dans des pays comme le Japon où ils sont très utilisés, résistance extrêmement faible, de l'ordre de 0,4 % de la population concernée.

Réponse du Docteur Aubier : Disposer de stocks de Tamiflu pour répondre à l'urgence pose un problème pour un groupe international comme Total qui compte 120000 salariés. À qui faut-il le donner, sachant que le groupe a un principe d'équité pour tous ses salariés ? Aux regards des stocks nationaux et des distributions annoncés à l'étranger via les ambassades, il ne nous a pas semblé une bonne idée de constituer des stocks de Tamiflu.

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

Intervention de Bruno de Buzonnière, Directeur santé Véolia environnement :

La prévention reste le champ légitime de l'entreprise, il faut faire en sorte que les salariés aient des comportements qui évitent la contamination comme un lavage des mains efficace ou le port plus généralisé des masques. Donner l'impression qu'il puisse y avoir un médicament qui résoudra le problème d'une pandémie grippale diminuerait les efforts des entreprises et des salariés sur les changements des modes de comportements qu'ils auront à mettre en œuvre.

Question : À propos du droit de retrait des salariés, la continuité de l'activité est étroitement liée à la présence des employés de l'entreprise. Comment imagine-t-on la question de la réquisition dans le droit du travail ?

Réponse de M. Poincelet : Le premier conseil à donner à une entreprise est de prendre toutes les mesures possibles de prévention de façon à opposer aux salariés invoquant le droit de retrait, le fait qu'en l'état actuel des connaissances tout a été fait pour prévenir le risque. Le droit de retrait existe dans le droit français mais on peut imaginer que les modes de fonctionnement normaux de l'entreprise puissent être bousculés. Si un jour la pandémie se déclare, on sera dans une situation assez proche d'une situation de guerre. Les rapports dans une entreprise sont avant tout consensuels, mais pour des opérateurs, comme Suez, qualifiés d'importance vitale car jugés stratégiques pour le pays, nous avons besoin pour faire face à des situations atypiques et exceptionnelles que le gouvernement nous fixe de façon plus précise sur ces dispositions entre le droit de retrait d'un côté et la réquisition de l'autre, il y a sans doute des règles du jeu à fixer.

Réponse de M. Ernout : Sur une intervention donnée, il est important que tous les acteurs aient le même type de protection. Car si les mesures de protection diffèrent sur un même site, les salariés les moins protégés peuvent prévaloir de leur droit de retrait, s'estimant insuffisamment protégés. À RTE nous avons préféré prévoir des protections pour l'ensemble de nos agents, même pour les postes non indispensables, pour faire en sorte que tout le monde puisse venir travailler et qu'il n'y ait pas de distorsion de traitement entre les salariés.

Question : Existe-t-il un standard de plan de continuité d'activité ?

Réponse de M. Sommade : En Europe, seuls les Britanniques ont un plan de continuité standardisé. Un travail sur une norme internationale de continuité d'activité est en cours dans un comité technique de l'ISO. Les Anglais, les Américains et les Israéliens poussent pour l'adoption d'un standard international basé sur le leur. Mais les Français sont souvent absents de ces commissions d'élaboration de normes internationales. ■

Table Ronde 3 :

La préparation du secteur tertiaire

Discussion en présence de :

- **M. Jean-Louis Blanot, Directeur délégué en charge du domaine gouvernemental, France Telecom**
- **M. Eric Le Grand, Directeur sécurité du groupe, La Poste**
- **M. Jean-Pierre Golliard, Directeur des programmes de continuité d'activité, Société Générale**



Intervention de M. Jean-Louis Blanot, Directeur délégué en charge du domaine gouvernemental, France Telecom

France Telecom a planifié depuis longtemps un certain nombre de risques, mais les caractéristiques d'une pandémie sont extrêmement nouvelles pour une entreprise, dans sa gestion des risques et des menaces externes. Pour se fixer une stratégie et des orientations pour faire face à ce risque nouveau, Jean-Louis Blanot rappelle que la pandémie se place dans une durée très longue (les hypothèses donnent deux vagues successives de 8 à 12 semaines) sur une échelle planétaire. Il y a un risque d'indisponibilité importante du personnel, mais l'outil industriel ne devrait cependant pas être impacté. Le délai de survenance est incertain et la pandémie n'écarte pas non plus les autres risques.

« Dans la stratégie à adopter, pour France Telecom, la seule issue raisonnable est donc de viser la continuité d'activité maximale de l'ensemble des fonctions de l'entreprise, sauf celles qui seraient moins sollicitées par le marché » analyse l'orateur.

La stratégie de France Telecom

France Telecom pour son Plan de Continuité d'Activité Pandémie, dans les hypothèses générales du plan gouvernemental, s'est fixée 4 objectifs :

- ➔ Protection de tous les personnels au titre des responsabilités d'entreprise.
- ➔ Maintien de l'activité « cœur » en toutes circonstances : les activités jugées vitales comme la supervision et le pilotage des réseaux et services, la continuité des prestations indispensables en phase pandémie pour la continuité de l'État, la santé publique et l'ordre public.
- ➔ Continuité de la gouvernance de l'entreprise, donc de la crise.
- ➔ Service maximal aux clients quelle que soit l'ampleur de la pandémie dans le temps et dans l'espace, en fonction des ressources humaines disponibles.

La stratégie de France Telecom se traduit donc par une dotation massive d'équipements de protection individuelle appropriés. Pour cela l'entreprise a besoin d'une implication majeure des professionnels de Santé Sécurité au Travail, explique Jean-Louis Blanot.

Pour la politique de dotation en équipements de protections individuelles (EPI), France Telecom a distingué 3 types de situation :

- EPI pour les situations sous contrôle de l'entreprise (dans les locaux) ;
- EPI pour les situations à risque potentiel ou avéré (personnel côtoyant des volatiles comme les installateurs d'antennes relais) ;
- EPI pour les situations non contrôlées par l'entreprise.

D'autres solutions sont également à prendre en compte, note l'orateur, comme le confinement et la quarantaine pour certaines activités « cœur » de l'entreprise ainsi que les solutions de travail à domicile.

Le pilotage du plan et de la crise

Une structure de pilotage transverse au Groupe France Telecom a été mise en place depuis septembre 2005. Cette structure sera sans doute active sur le long terme et aura vocation à se transformer en cellule opérationnelle de crise dédiée à partir de la phase de déclenchement de la pandémie.

Le Plan de Continuité d'Activité est en permanence réactualisé, se basant sur les hypothèses de base du plan gouvernemental. Les fournisseurs, sous-traitants, prestataires et partenaires du Groupe sont sollicités sur leur propre plan de continuité d'activité.

L'orateur explique également que la situation pandémique sera pilotée sur le terrain par une structure spécifique, notamment Sécurité Santé au Travail, de façon à ce que la structure générale de gestion de crise du

Groupe FT puisse rester disponible pour gérer d'éventuelles autres crises.

Conseil aux entreprises

France Telecom fournit des conseils à ses entreprises clients pour se préparer à l'avance à une pandémie :

➔ Mieux maîtriser les risques télécoms des dessertes en boucle locale en souscrivant à des offres de sécurisation permanentes appropriées pour diminuer l'impact d'incidents (coupure totale, durée de rétablissement).

➔ Développer à l'avance des solutions de travail à distance ou à domicile qui pourront être étendues lors de la pandémie.

Jean-Louis Blanot explique qu'il ne sera pas possible de partir de zéro lors de la pandémie, pour des raisons opérateurs (capacité de production) et entreprises (système d'information, sécurité). Il faut donc s'y préparer en "temps de paix". Il confie que le groupe France Télécom échange avec les responsables de nombreuses grandes entreprises pour enrichir l'offre de solutions plus robustes pour faire face aux risques durant tout le temps de la pandémie.

Des interrogations demeurent

Même si une stratégie et des orientations fortes sont adoptées, de nombreux éléments peuvent venir perturber le plan d'action de FT :

Les mesures barrières risquent, par une mise en œuvre par trop systématique et surtout par une activation trop longue, d'amplifier artificiellement la désorganisation de la société, alerte l'orateur. Le maintien des transports publics, la circulation des fournisseurs, des prestataires et des équipes d'intervention est une condition essentielle à la gestion de la continuité de l'activité du groupe.

Pour faire face convenablement à la situation, l'entreprise doit également pouvoir disposer de tout son potentiel de professionnels de santé et ne pas voir ce personnel réquisitionné par les pouvoirs publics, précise l'orateur. De même FT ne doit pas voir ses stocks ou ses réapprovisionnements d'EPI réquisitionnés.

Enfin, rejoignant les débats lancés lors des différentes tables rondes, Jean-Louis Blanot se demande si les autorités sont prêtes à activer la réquisition sur demande des opérateurs d'infrastructures vitales. ■



**Intervention de
M. Eric Le Grand, Directeur
sécurité du groupe La Poste**

Pourquoi le Groupe La Poste est-il concerné par la grippe aviaire ? interroge en préambule son directeur de la sécurité. La problématique de la grippe aviaire soulève en effet une multitude de questions

complexes : Où doit-on poser les limites du principe de précaution ? Jusqu'à quel niveau doit-on se préparer et jusqu'à quel coût ?

Outre la distribution du courrier, le groupe La Poste est désormais une banque, mais aussi une compagnie aérienne avec 22 avions transportant du courrier la nuit et des passagers le jour.

Gérer la problématique de l'absentéisme

Le Groupe La Poste gère 20 000 établissements répartis sur tout le territoire national et compte 300 000 agents. Face à la grippe aviaire, il convient, explique Eric Le Grand, de déterminer au sein du Groupe les services jugés essentiels au pays et qui devront être maintenus, même en mode dégradé et avec un fort absentéisme.

Dans les entreprises le taux d'absence variera selon la proportion de malades, de personnes devant s'occuper de leurs enfants en cas de fermeture des écoles, de personnes tributaires de transports en commun arrêtés, ou encore selon la psychose ambiante autour de l'épidémie poussant un certain nombre de gens à rester chez eux par crainte d'infection. « Les mesures sociales qui seront prises par l'État pour accompagner cet absentéisme seront déterminantes, insiste Eric Le Grand. Les heures non-travaillées seront-elles payées ? Pourra-t-on parler de chômage technique ? ». La gestion de l'absentéisme dépendra surtout de décisions qui ne dépendront pas directement de l'entreprise, constate l'orateur, mais la préparation du Groupe à la pandémie sera également un élément déterminant : en préparant le PCA, en rassurant les salariés, en s'équipant...

L'orateur revient sur les services qualifiés de "vitaux" de la Poste :

- ➔ Le service universel de distribution de courrier, mais le Groupe est dépendant pour cette mission des services de transports ;
- ➔ La Poste est un opérateur d'importance vitale, puisqu'elle fournit à la

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

population du numéraire, en particulier le paiement des minima sociaux, soit 700 millions d'euros versés à 1,8 million d'allocataires, chaque mois. Cette population, déjà fragile, devra pouvoir obtenir cet argent pour survivre pendant les semaines de crise, insiste l'orateur.

➔ L'entreprise La Poste, avec ses 300 000 salariés, contribue au maintien de l'économie du pays : les entreprises dépendent du courrier pour recevoir les commandes et les paiements. Une crise de très longue durée, comme pourrait l'être la pandémie, reste une inconnue.

➔ Dans ses activités de logistique La Poste sera sollicitée pour transporter au cours de la crise, des vaccins, des médicaments, des prélèvements...

En Avril 2006, lors de l'alerte en France à l'épizootie du virus H5N1, les agents de La Poste ont continué à distribuer le courrier dans des zones sécurisées, en appliquant certaines directives du Groupe, témoigne l'orateur. « Cela s'est fait sans panique, note le directeur sécurité du groupe, la communication et la préparation étaient bonnes, le contact avec les services préfectoraux était également bon. » Pour Eric Le Grand, en montrant sa capacité à gérer ce qui n'est encore qu'une simple épizootie, La Poste donnera confiance à ses salariés dans ses capacités à gérer une vraie pandémie.

Le plan de continuité de La Poste

L'orateur rappelle que La Poste travaille sur des scénarios de pandémie depuis octobre 2004, date à laquelle le HFD du MINEFI lui a demandé d'organiser un plan pandémie pour se préparer à la menace. Ce plan a été rendu en mars 2006, par souci de cohérence d'action, ce plan est calqué sur le plan pandémie gouvernemental.

- Une cellule de veille, présidée par l'orateur, a été créée, avec un médecin DPSST (Directeur de Prévention et Sécurité Santé au Travail) qui travaille sur tout l'aspect médical.
- Des groupes de travail ont également été constitués pour chaque activité de La Poste.
- Un site intranet regroupe les informations et les préconisations essentielles en la matière.
- Les premiers stocks de masques FFP2 ont été constitués : 3,4 millions de masques achetés à l'UGAP pour 1,5 million euros. Les 1500 palettes sont stockées de manière centrale, distribuables en 72 heures dans tous les bureaux de poste. Mais ce stock devra être remplacé dès 2008, avertit Eric Le Grand.

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

- La Poste participe aux exercices gouvernementaux, ce qui favorise une meilleure connaissance des différents acteurs d'importance vitale appelés à travailler ensemble dans la crise.
- La communication interne et externe : La Poste ne souhaite pas communiquer et se mettre en avant sur ce sujet, explique l'orateur.
- Les plans de continuité s'élaborent, en prenant en compte les missions de défense et de sécurité civiles de La Poste.
- Les différents métiers s'organisent au sein du Groupe :
 - Pour la Banque Postale, les circuits financiers anticipent pour pouvoir faire face à la forte demande en liquidité dans les DAB, qui surviendra dès l'annonce du risque pandémique et empêcher une pénurie d'argent liquide.
 - La délivrance des minima sociaux devra également être anticipée.

Travaillant depuis longtemps sur les problématiques de sécurité, Eric Le Grand confie n'avoir jamais rencontré un sujet aussi complexe et passionnant. « Même si la crise qui survient n'est pas liée au H5N1, les plans de crise existeront et pourront servir à y faire face » remarque l'orateur qui constate cependant que la grande interdépendance qui existe aujourd'hui, rend La Poste tributaire de tous ses partenaires « sans transport de fond, il n'y aura pas d'argent dans les postes, sans essence il n'y aura pas de courrier, rien ne fonctionnera sans téléphone. » La résistance du système équivalant à celle de son maillon le plus faible, Éric Le Grand se demande si de simples recommandations des pouvoirs publics suffisent ou s'il ne faut pas être plus incitatifs pour ne pas voir le maillon faible risquer de mettre en défaut tout le système.

Le sujet de la pandémie grippale comporte également une dimension émotionnelle très forte a pu constater l'orateur, la médiatisation accentuant ce paramètre émotionnel. Cependant, en analysant la crise du Chikungunya Eric Legrand fait remarquer ce fut une excellente répétition du système. Un "exercice grandeur nature" qui a permis de constater que malgré la grave crise sanitaire, la population s'est bien comportée et le sens civique semble avoir pris le dessus. Les agents de la Poste ont retardé leurs congés ou leur RTT pour pallier aux absents et remplacer les collègues malades. L'exemple de la Réunion est donc plein d'espoir pour appréhender la crise pandémique.

Enfin pour conclure, le directeur sécurité de la Poste revient sur la problématique du masque, trop de questions restent encore selon lui sans réponses sur ce sujet : existera-t-il, par exemple un masque grand public pour prendre les transports en commun ? Car sans bonne protection pour aller travailler les salariés exerceront leur droit de retrait. ■



***Intervention de M. Jean-Pierre Golliard,
Directeur des programmes continuité
d'activité, Société Générale***

En cas de pandémie aviaire, les banques seront un des acteurs importants pour le maintien du fonctionnement de l'ensemble de l'économie nationale. La Société Générale a d'ores et déjà mis en place un certain nombre de mesures de protection, de renforcement des systèmes et de gestion de crise pour se préparer à la menace pandémique. Des groupes de travail étudient spécifiquement au sein du Groupe les différents plans de continuité d'activité et leur capacité à affronter un scénario de pandémie grippale.

Renforcer la robustesse des systèmes

En cas de sinistre, toutes les banques sont solidaires, c'est pourquoi l'ensemble des organismes financiers travaille sous l'égide de la Banque de France sur les risques majeurs. La communauté bancaire mesure actuellement quel est son niveau de résilience ou de robustesse au niveau des systèmes financiers français et internationaux. Dans le monde financier, la continuité d'activité est imposée par la réglementation, rappelle l'orateur. Le CRBF a sorti en juillet 2004 un décret imposant aux banques d'avoir des plans de continuité d'activité, de communiquer sur ces plans et d'en présenter les actions concrètes. Les PCA ne sont donc pas nouveaux pour les banques, par contre pour les grands risques sanitaires comme la grippe aviaire, c'est le facteur humain et non technologique qui sera au coeur du système. Il faut donc travailler, pour ce PCA pandémie, principalement sur la ressource humaine, analyse Jean-Pierre Golliard.

Les 9 groupes de travail de la Société Générale

À la Société Générale, 9 groupes de travail ont été mis en place pour étudier la spécificité et la résistance des PCA pour un risque pandémique provoquant un fort absentéisme, selon un scénario se basant sur celui du Gouvernement.

Comme beaucoup d'autres groupes, la moitié des 110 000 salariés de la Société générale est basée à l'étranger dont certains dans des zones à risque. Ce qui est accompli en France doit aussi servir aux personnels en

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

poste à l'étranger, remarque l'orateur.

Jean-Pierre Golliard détaille les 9 groupes de travail de la SG :

→ Les locaux : en cas de pandémie pourra-t-on garder les locaux ouverts ? Les bureaux situés dans les Immeubles de grande hauteur seront-ils fermés par les préfets de régions ? Il faut donc dresser une cartographie des locaux avec les activités stratégiques qu'ils abritent.

→ La politique ressources humaines et la communication des projets : les responsables RH travaillent sur le droit de retrait, la politique sociale et la communication avec le personnel et en externe sur ces thématiques.

→ La protection des personnes : pilotée par la médecine du travail. Dans ce cadre 1,6 million de masques ont déjà été achetés. Le problème du stockage se pose bien évidemment.

→ Les infrastructures techniques et les fournisseurs stratégiques : la robustesse de son propre système informatique dépend d'un certain nombre d'opérateurs extérieurs, comme la téléphonie pour les salles de marché. Dans le contexte évoqué, les services d'EDF et de France Telecom devraient continuer à fonctionner, note Jean-Pierre Golliard qui complétant les propos Eric Le Grand revient sur l'importance du maintien du transport de fonds pour continuer à assurer la distribution des billets de banques et empêcher la panique.

→ La gestion de crise groupe : pour préparer les procédures de crise, la cellule et l'équipe de gestion de crise, ainsi que la continuité de la chaîne de gestion de crise.

→ Les relations avec l'extérieur : avec les autorités, les confrères et l'ensemble des acteurs.

L'investissement consenti pour gérer le risque de pandémie grippale ne sera jamais perdu : le scénario est tellement englobant que lorsque l'on traite cette problématique, on en traite beaucoup d'autres. L'orateur constate également une forte sensibilisation des managers dans les entreprises, qui ont pris conscience des enjeux et qui soutiennent pleinement les politiques de préparation à cette éventuelle crise.

Pour conclure, Jean-Pierre Golliard confie que sur tous les sujets de continuité d'activité, il convient de rester particulièrement humbles : « ce qui se produira ne sera sûrement pas ce que l'on prévoit, mais en revanche en amorçant le sujet, le secteur bancaire sera, d'après lui, bien mieux préparé à affronter efficacement la menace. » ■



Séance de questions aux orateurs de la troisième table ronde

Question : Comment voyiez-vous le contact au guichet ?

Réponse de M. Golliard : La SG compte 2500 guichets pour la banque de détail et toutes les agences ne pourront pas rester ouvertes. Vous avez pu constater que pour entrer dans une banque il faut passer par un sas à visage découvert, ce qui pose un premier problème avec le port du masque.

Réponse de M. Legrand : La problématique des guichets est liée à la fréquentation et à l'attente. Avec 3 millions de visiteurs quotidiens, il est inimaginable de distribuer des masques à l'entrée des bureaux de poste. On réfléchit aux moyens de limiter le nombre de gens aux guichets. L'utilisation étendue des DAB est une première réponse. La problématique des guichets est la même que celle des caisses de supermarchés. Il faut donc de la cohérence et de l'homogénéité dans les mesures de protection.

Réponse de M. Blanot : Pour les boutiques France Telecom, nous partirons du postulat que la boutique est un lieu que l'on maîtrise et sous contrôle, le personnel étant équipé de masques antiprojection. On placera à l'entrée une personne qui filtrera les personnes qui n'entreront que si elles sont protégées.

Question : Ne craignez-vous pas des saturations des réseaux filaires et cellulaires en cas de crise pandémique ?

Réponse de M. Blanot : Nous avons dans l'exploitation quotidienne des réseaux, l'expérience de la régulation des flux de trafic. Il faut juste que les équipes qui s'en chargent restent toujours disponibles. Il existera localement des phénomènes de saturation sur le réseau mobile, comme c'est déjà le cas à certains points de Paris. Le réseau fixe a une réserve de puissance bien plus grande. Les conséquences du travail à domicile avec connexion au système d'information de flux actuellement internes aux entreprises restent difficiles à estimer, notamment si ces flux se retrouvent sur les réseaux publics dans des zones résidentielles et non plus dans des zones d'affaires. ■

Table Ronde 4 :

La préparation des collectivités locales

Discussion en présence de :

- **M. Czerwinski Guy, Chef du service gestion de crise de la ville de Paris**
- **Mme Valérie Levy-Jurin, Adjointe au maire de Nancy, Présidente du réseau ville santé**



Intervention de M. Guy Czerwinski, Chef du service gestion de crise de la ville de Paris

Guy Czerwinski rappelle en préalable que le maire de la Capitale, de par son statut, n'a aucune compétence en matière d'ordre public et de secours aux personnes. C'est le préfet de police, préfet de zone qui détient ces compétences. Paris ne possède pas de dispositif propre de gestion de crise pandémie grippale, seul le plan gouvernemental prévaut. Par contre, de ce plan, la capitale décline un certain nombre de mesures, de protocoles, de recommandations et de plans élémentaires. Le dispositif municipal partant du postulat qu'il est illusoire d'arrêter l'activité économique et sociale de la capitale.

Le concept de gestion de crise pour la pandémie repose pour la ville de Paris sur un dispositif à 3 volets : la vigilance et la préparation ; la continuité des services ; l'assistance et la sauvegarde.

La vigilance et la préparation

Dans l'état actuel des connaissances, une attention particulière est portée aux oiseaux retrouvés morts dans la capitale. Le dispositif mis en place pour enlever les oiseaux morts a traité près de 4500 oiseaux, signale l'ora-

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

teur. Une campagne a également été lancée auprès des vendeurs et des propriétaires d'oiseaux et auprès des parcs zoologiques, en liaison avec les services vétérinaires. La réaffirmation des mesures d'hygiène élémentaires relayée bientôt par une campagne d'information nationale, participe de la politique de prévention et de vigilance de la ville de Paris, note Guy Czerwinski. La ville de Paris travaille sur le dossier pandémique avec la zone de défense, par des exercices et des réunions hebdomadaires, des réunions avec le secrétaire général et tous les services municipaux pour élaborer les mesures appropriées à chaque aspect de la menace pandémique. Une campagne de sensibilisation est lancée auprès des partenaires de la ville de Paris pour qu'ils se préparent eux aussi tant en matière d'organisation que de protection.

La continuité des services

Certaines missions de service public (gardiennage des sites, ramassage des ordures, état civil) doivent être maintenues, même en mode dégradé. Pour les agents chargés de la gestion de crise, dont les élus, un roulement devra être organisé entre les différentes équipes, explique l'orateur. Selon la situation, l'évolution des missions et les problématiques rencontrées, les agents de la ville devront s'adapter et s'organiser pour faire face par exemple à l'interdiction des rassemblements, la fermeture des écoles, les ruptures de stocks dans les magasins, le port obligatoire du masque dans les transports en commun... Les équipes qui seront maintenues pour assurer les missions de service public devront avoir une protection appropriée à leur métier. 4,3 millions de masques sont d'ores et déjà stockés vers Orly explique le représentant de la ville de Paris. La logistique des agents devra également être assurée, comme la restauration collective, ce qui pose évidemment un certain nombre de difficultés.

L'assistance et la sauvegarde

Une fois la crise déclarée, le plan communal de sauvegarde, déclenché par le préfet, sera là pour informer et alerter les populations, éventuellement assurer la protection et l'assistance auprès des personnes fragiles. La réserve communale pourra être sollicitée. Les agents de la ville pourront apporter un soutien aux services de l'État. L'orateur cite des plans déjà existants comme le "plan décès massifs" pour faire face à un afflux de morts dans la capitale. Pour conclure, l'orateur assure qu'il faut aborder le problème pandémique sérieusement mais avec calme et pragmatisme. ■



***Intervention
de Mme Valérie Levy-Jurin,
Adjointe au maire de Nancy,
Présidente du réseau ville santé***

L'oratrice présente le dispositif grippe aviaire du Grand Nancy, une EPCI regroupant 20 communes et 258 000 habitants autour de Nancy. Un bon exemple de la manière dont se préparent les collectivités locales pour faire face à la pandémie.

Sensibiliser et informer tous les acteurs

La première action a été de sensibiliser les communes dès la sortie du plan gouvernemental avec une synthèse du plan réalisée pour les 20 maires et un suivi régulier sur l'évolution du risque au cours de l'année, explique l'oratrice. Les agents du Grand Nancy ont également été sensibilisés :

- Un protocole a été établi pour le ramassage des oiseaux morts, d'après les recommandations édictées par la Préfecture.
- Rencontre de chaque chef de service du Grand Nancy pour expliquer les mesures décidées par rapport à l'épizootie.
- Un comité extraordinaire hygiène et sécurité s'est tenu le 14 mars 2006 à la Communauté urbaine

Les habitants ont été informés des risques par divers moyens de communication, précise Valéry Levy-Jurin. Une plate forme téléphonique a permis de répondre aux multiples interrogations du grand public, des citoyens et des associations.

Les mesures prises

- ➔ Constitution dès avril d'un stock de matériel de protections pour les agents : gants, masques, combinaisons, savon, permettant de tenir les premiers jours de pandémie.
- ➔ Rappel des règles d'hygiène de base aux agents.
- ➔ Nomination d'un correspondant « pandémie grippale ».
- ➔ Elaboration du plan de continuité de services de la communauté urbaine : Ce plan recense les missions essentielles, identifie les postes irremplaçables. Une réflexion est en cours pour savoir si des agents retraités pourraient venir en aide et faire des remplacements d'urgence, note l'oratrice.

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

➔ Élaboration d'un plan de continuité des services des prestataires, pour les missions déléguées de services publics : contact et mobilisation des prestataires sous-traitants pour s'assurer de la mise en place de leur PCS.

Les difficultés rencontrées

- Dans l'élaboration du PCS : besoin d'une sensibilisation préalable des responsables des services de l'E.P.C.I. car ils sont moins familiarisés aux plans d'urgences et gestion des risques que les communes, explique l'oratrice.
- Dans la gestion de l'eau, il existe des difficultés de stockage avec l'interdiction de stocker certains produits comme l'eau de javel.
- Dans l'évaluation des besoins en masques pour les agents : difficultés dans le choix adéquat du type de protection pour les agents en fonction de leur mission (nettoisement voirie...) et du niveau de la pandémie. Les dates de péremption des stocks constitués sont à surveiller.
- Dans les relations avec les prestataires gérant un service public. L'exercice du droit de retrait pose bien des questionnements. De quel levier dispose l'autorité organisatrice des transports pour assurer un service minimum ? s'interroge Valérie Lévy-Jurin.
- Pour l'aide aux personnes isolées ou fragiles : qui les détermine et comment compléter les listes de recensement des personnes âgées et personnes handicapées ?

L'oratrice relève que les maires sont en attente de guides précis sur les conduites à tenir de la part des services déconcentrés de l'État et en attente d'un « modèle type » de PCS. Dans les petites communes rurales, sont très seules, car ils n'ont pas ou peu de services d'hygiène, remarque-t-elle.

Les points positifs

- Contacts réguliers avec le médecin de la DRASS ;
- Prise en compte des remarques faites lors des organisations de réunions d'informations aux maires par arrondissement et transmission de la circulaire aux présidents d'E.P.C.I.
- Ce fut l'occasion de développer la culture de gestion des risques et de rappeler des questions d'hygiène auprès les agents, remarque en guise de conclusion Valérie Lévy-Jurin. ■



***Communication de l'AMF sur
les maires et la grippe aviaire,
lue par Valérie Lévy-Jurin, à la
demande de Jacques Pellissard***

Président de l'AMF, député-maire de Lons-le-Saunier

Depuis plusieurs mois les maires sont sensibilisés au risque de grippe aviaire et aux responsabilités qui seront les leurs dans un contexte d'épidémie. Mais cette question, qui n'a pas encore, et heureusement, d'actualité concrète, ne les mobilise sans doute pas tous à la hauteur de ce que souhaiterait l'État.

Consciente du rôle important que joueront les maires et les élus communaux au cas où une épidémie se déclarerait, l'AMF s'est fait le relais des pouvoirs publics pour cette mobilisation au travers de sa lettre mensuelle adressée aux 36 000 maires et de sa revue Maires de France.

Des réunions ont été organisées au plan local par les préfets en liaison avec les associations départementales de maires.

Cependant il ne semble pas qu'elles se soient tenues dans l'ensemble des départements et elles ont souvent été des réunions de sensibilisation générale plus que des séances de réflexion sur un dispositif local de gestion de la crise.

En Juin 2006, l'AMF a participé à un exercice national. Membre d'un groupe réunissant les divers services de l'État, les administrations de santé et hôpitaux publics, et les représentants des élus locaux elle a pu exposer ce qui avait été déjà mis en œuvre au plan local et faire part des nombreuses interrogations sur le contenu et le cadre de leurs interventions dans les différentes phases de la crise.

Les actions déjà engagées par les maires

À la demande des préfets, les maires notamment dans les villes ont désigné un référent grippe aviaire. Cette démarche est par contre rare dans les communes rurales ou les petites villes, qui se sentent, à tort ou à raison, moins concernées par les risques épidémiques. Les maires sont prêts, et ils ont montré leur efficacité pour le volet épizootie de la grippe aviaire, à relayer rapidement et largement les informations transmises par l'État au travers du préfet.

De nombreuses villes ont engagé des réflexions sur l'organisation de

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

leurs services en cas de pandémie autour des préoccupations suivantes :

➔ Comment informer la population aussi précisément que possible de l'évolution locale de la pandémie, des précautions à prendre compte tenu des spécificités locales, des mesures prises par la commune et les autres acteurs de la vie locale pour assurer l'approvisionnement, l'accès aux soins, les services publics maintenus.

Déjà des rubriques grippe aviaire destinée à une information locale existent sur les sites de plusieurs villes. D'autres villes prévoient des plateformes téléphoniques.

La diffusion d'une telle information ne peut se faire qu'en relation étroite avec la cellule communication des préfectures.

➔ Comment organiser les services communaux pour faire face à la pandémie ce qui implique au regard du personnel communal, d'assurer la permanence des personnels dans les services vitaux de la commune : état-civil, funéraire, eau, déchets, de les protéger par la fourniture de masques adaptés. Ce qui implique aussi de prévoir le maintien et le renforcement des dispositifs d'accompagnement des personnes fragiles ou malades en matière d'aide à domicile, d'aide à la garde d'enfants au regard de la fermeture des lieux d'accueil collectif et des écoles...

➔ Comment anticiper sur les demandes d'aide sociale du fait des répercussions de cette pandémie sur les revenus d'activité des habitants du fait de la maladie, des fermetures d'entreprises, des difficultés de déplacement.

➔ Quelles précautions prendre au regard du recours aux bénévoles en terme de responsabilité pour le maire ainsi que pour la sécurité des bénévoles ou des personnes bénéficiant de leurs services ?

➔ Quels locaux mettre à disposition, et avec quels moyens humains, pour organiser les lieux d'accueil des malades (hôpitaux de campagne) de vaccinations collectives ou de distribution de masques et de médicaments ?

Les préoccupations des maires

La première préoccupation des maires a trait aux outils dont ils disposeront pour recueillir les informations nécessaires au déclenchement des actions à mener sur la commune.

Le mode et le niveau d'intervention d'une commune dépendant de l'état de gravité de la situation locale, il est indispensable que le maire puisse trouver auprès de la préfecture non seulement le niveau d'alerte local

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

mais aussi des consignes précises et territorialisées de l'État.

Son action devant être coordonnée avec celle des autres acteurs, il faut qu'il soit informé de ce qui est fait sur le territoire de sa commune par les principaux opérateurs en matière de sécurité et de santé, voire par les acteurs privés comme les grandes surfaces, afin de mettre en place, s'ils le peuvent les dispositifs visant à pallier les carences de certains secteurs.

Les maires des grandes villes seront associés aux cellules de crise mises en place par le préfet mais il n'en sera pas de même pour les maires des autres communes du département. Il convient donc que dès à présent cette question de l'information fasse l'objet de propositions adaptées aux différents territoires.

De plus, ils souhaitent que les consignes qui leur seront données par le préfet soient très concrètes. Par exemple si la commune doit mettre en place un dispositif de garde pour les enfants parce que les écoles sont fermées, il faut qu'on lui indique le nombre maximal d'enfants qui peuvent être accueillis simultanément ? les consignes en matière d'opérations funéraires : stockage des corps et modes d'inhumation sont particulièrement importants...

Ils attendent de ces consignes qu'elles soient données sans délai de façon à éviter les périodes de flottement et qu'elles émanent d'un seul interlocuteur bien identifié. Ils estiment aussi qu'elles doivent privilégier une égalité de traitement des diverses catégories d'habitants face aux risques de contamination (salariés du privé qui devraient continuer à travailler alors que salariés du public pourraient rester chez eux) afin d'éviter des troubles à l'ordre public.

Les maires seront attentifs à ce que les responsabilités des différents niveaux d'intervention publique soient précisément définis de façon à ne pas avoir à assumer des responsabilités qui ne seraient pas les leurs. En particulier, ils attendent des services de l'État qu'ils ne prennent pas des décisions qui auraient pour effet de reporter la gestion des problèmes sur les élus de proximité (exemple : des fermetures de services pourtant nécessaires à la poursuite de la vie sociale et économique).

Ils s'inquiètent également des moyens dont ils disposeront pour mettre en place localement les mesures indispensables.

À quel niveau se fera la coordination des différents acteurs ?

Le maire aura-t-il la capacité de mobiliser ses partenaires ?

Où trouvera-t-il les financements ?

Les actions de l'AMF

L'information des maires et présidents de communautés :

Au travers de sa revue et de sa lettre l'AMF diffuse dès à présent des informations sur la préparation du plan grippe aviaire.

En cas d'épidémie elle sera en mesure par son site Internet et sa lettre quotidienne télématique de diffuser les informations générales émises par la cellule de crise.

Le président de l'AMF a donné son accord à l'élaboration avec la délégation interministérielle à la grippe aviaire d'un guide à l'usage des maires dont la rédaction devrait commencer sans tarder.

la concertation avec les pouvoirs publics :

L'AMF est associée aux travaux de la cellule grippe aviaire et a participé à l'exercice national préparatoire. Elle y fait part des préoccupations des maires.

Elle participe à des groupes techniques portant sur la gestion des déchets en cas de crise sanitaire ou sur les opérations funéraires en cas de décès massifs. Elle est associée aux travaux sur le recours au bénévolat au regard notamment des réserves civiles communales prévues par la loi sur la sécurité civile.

Les associations départementales de maires participent aux réunions de concertation engagées par les préfets. L'AMF les sollicite pour connaître les propositions qui y sont faites et les réactions des élus. ■

Table Ronde 5 :

Société civile et communication



Discussion en présence de :

- **M. Jean-Pierre Bompard, Délégué à l'énergie, à l'environnement et au développement durable, CFDT**
- **M. Jean Deschard, Responsable de la communication de crise, Service d'information du gouvernement**
- **M. Didier Tourancheau, Directeur Général Adjoint, Radio France**
- **M. Bruno Cortes, Rédacteur en chef, TF1**



***Intervention
de M. Jean-Pierre Bompard,
Délégué à l'énergie, à l'environnement et
au développement durable, CFDT***

L'hypothèse d'une pandémie de H5N1 a été prise en charge par les syndicats au niveau confédéral. Les syndicats commencent tout juste à être associés aux réflexions générales sur le plan pandémie, constate Jean-Pierre Bompard qui regrette que dans la réalisation du plan, les représentants des

salariés n'aient pas été associés.

- ➔ L'information : les salariés doivent être informés sur le développement de l'épizootie et du virus. La communication finale ne peut dépendre, d'après l'orateur, que du ministère de la Santé publique et non du ministère de l'Agriculture. En matière de communication de crise sanitaire, certains mensonges historiques représentent un réel handicap aujourd'hui, alerte Jean-Pierre Bompard qui cite l'épisode du nuage radioactif de Tchernobyl, du sang contaminé et surtout le dossier de l'amiante.
- ➔ Associer les différents corps intermédiaires à la construction des différents scénarios de réponses à une pandémie humaine. Concrètement il faut regarder l'état du code du Travail sur ces thématiques de droit de retrait, la réquisition, les possibles négociations avec les salariés.
- ➔ Simultanément, il faut mettre en place une politique de communication et de mobilisation au niveau européen. Il faut une politique européenne sur ce dossier sanitaire, le niveau national n'étant plus adapté aux enjeux.
- ➔ « Enfin, il faut aborder franchement avec les salariés la question des coûts de ce plan. Qui va équilibrer les comptes dans une économie qui sera vraisemblablement bouleversée ? » demande pour conclure le représentant syndical. ■



***Intervention de M. Jean Deschard,
Responsable de la communication
de crise, Service d'information du
gouvernement***

C'est tous ensemble, au plus proche du terrain, avec les collectivités locales que sera gérée la crise, précise en préambule, Jean Deschard. Il convient donc, selon lui, d'harmoniser les décisions et les messages, pour ne pas laisser prise aux rumeurs et aux spéculations auprès d'une population anxieuse. L'orateur évoque dans un premier temps l'organisation de l'État face à cette problématique, revient ensuite sur la stratégie de communication gouvernementale, pour conclure sur les outils spécifiques développés pour informer et répondre au grand public.

L'action interministérielle

La crise de pandémie est à l'échelle mondiale et menace toutes les populations. La prise de parole est rendue délicate par ce contexte international et par le fort impact politique et médiatique qu'elle provoque si cette communication de crise est mal préparée. De par les crises manquées, la population a une grande suspicion vis-à-vis de la parole publique et la parole politique. La demande de transparence est également de plus en plus forte. Paradoxalement, d'un côté il constate une défiance à l'égard de la communication gouvernementale et de l'autre les gens se tournent en dernier recours vers l'État lorsqu'il s'agit d'être secouru.

La réaction très rapide et exemplaire de l'État sur ce dossier de pandémie a donné l'élan et a facilité toute la mobilisation qui a suivi ensuite, constate l'orateur. La volonté politique se traduit tout d'abord par des nominations au niveau interministériel : ainsi la nomination du professeur Didier Houssin comme Délégué Interministériel de Lutte contre la Grippe Aviaire, a été l'élément enclencheur de toute la réflexion menée sur la préparation à la pandémie.

Les communications de crise manquées dans le passé ont poussé également à la désignation d'un Chargé de mission, responsable de la communication de crise, auprès du Directeur du Service d'information du Gouvernement (SIG).

Jean Deschard explique les grandes missions qui lui ont été assignées

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

comme chargé de mission :

- ➔ Apporter son assistance au SGDN en amont des crises, dans la préparation des plans gouvernementaux et annexes communication de ces plans, dans le suivi et l'organisation des exercices de crise.
- ➔ Développer la culture de la communication de crise au sein des ministères.
- ➔ Doter l'administration de moyens de réponses adaptés en cas de crise interministérielle pour informer le grand public, à travers notamment une plateforme d'appels.
- ➔ Rédaction de la stratégie gouvernementale de communication sur la pandémie, cette stratégie figure dans la fiche H1 du plan gouvernemental.

Un comité de pilotage

Dans cette stratégie de communication, l'État est émetteur et non plus dans une posture de réaction face à la crise. « L'objectif était de créer un lien de confiance des citoyens par rapport aux autorités gouvernementales, explique l'orateur. Un comité de pilotage de la grippe aviaire a été mis en place auprès de Didier Houssin, afin d'harmoniser la communication. »

L'orateur détaille les missions de ce comité de pilotage :

- ➔ Coordonner la communication interministérielle.
- ➔ Hiérarchisation et instruction concernant la mise en œuvre des actions à mener et le choix des outils de communication sur la grippe aviaire mais aussi sur tous les autres risques infectieux. Pour l'orateur, c'est en amont de la crise que les bons comportements doivent être acquis par le public vis-à-vis des risques infectieux et notamment concernant toutes les mesures barrières comme le lavage des mains.
- ➔ Ouverture d'espaces de réflexion et préconisation d'axes de travail autour d'une doctrine affirmée et d'un vocabulaire commun.

grippeaviaire.gouv.fr

le site interministériel de préparation à un risque de pandémie grippale

0 825 302 302

INFO GRIPPE AVIAIRE

Savoir S'INFORMER

A(H5N1)

Didier Houssin, délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire... fait un point de situation sur la grippe aviaire.

Se préparer AGIR ENSEMBLE

Audition de Xavier Bertrand par la mission d'information sur la grippe aviaire à l'Assemblée nationale.

Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités : "Se préparer face à la grippe aviaire, c'est déjà prévoir les moyens de protection."

SE PRÉPARER / AGIR ENSEMBLE

Un point complet sur les données scientifiques et médicales et les risques sanitaires.

- Définition du virus H5N1
- La maladie chez l'animal
- La maladie chez l'homme

Site interministériel sur la grippe aviaire : www.grippeaviaire.gouv.fr

Informers et répondre au grand public

Pour répondre aux questions que se pose le grand public sur la grippe aviaire, un jeu de 130 questions réponses a été rédigé puis un site Internet www.grippeaviaire.gouv.fr a été mis en place pour toucher tous les publics. Une plateforme téléphonique pour recueillir les questions et y répondre en direct a été mise en place également.

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

Des films publicitaires et d'annonces de presse ont été lancés en septembre afin de sensibiliser dès l'école à la culture du risque. L'orateur estime que les enfants sont un relais important pour diffuser cette culture du risque et qu'ils s'approprient les bons comportements comme se laver les mains et jeter son mouchoir par exemple.

Suivre l'opinion publique

La conduite de la communication gouvernementale demande de suivre régulièrement l'état de l'opinion sur un certain nombre de questions et le niveau d'inquiétude de la population, car l'opinion publique, très sensible à l'actualité médiatique, est fluctuante. Des sondages sont réalisés régulièrement auprès de panels d'opinion pour suivre l'évolution constante du grand public, précise l'orateur. L'analyse des questions qui sont posées sur internet et à la plateforme téléphonique permet également de mesurer la nature des inquiétudes du grand public et de réajuster la hiérarchie des messages diffusés.

« C'est ensemble que nous construirons cette stratégie de communication, conclut Jean Deschard. Les outils de communication mis en place au niveau central, devront être partagés au niveau local car le jour de la crise, le public ira au plus proche du terrain, c'est-à-dire vers les mairies, leurs médecins et les préfectures. C'est pourquoi tant la stratégie que les messages doivent être harmonisés. » ■

VIRUS RESPIRATOIRES : GRIPPES, BRONCHITE, RHUME...

LAVE-TOI LES MAINS AU SAVON, PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, EN COMPTANT JUSQU'À 30.

UN GESTE SIMPLE POUR LIMITER LES RISQUES D'INFECTION

ADOPTONS LES GESTES QUI NOUS PROTÈGENT

Ministère National de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
inpes
www.inpes.sespa.fr
www.sespa.gouv.fr

Detailed description: This is a public awareness poster for hand hygiene. It features a photograph of a young girl in a school uniform washing her hands at a white sink. The text is in French and emphasizes the importance of washing hands with soap multiple times a day, counting to 30. It also includes the slogan 'Adoptons les gestes qui nous protègent' and logos for the Ministry of National Education and Higher Education (inpes) and the National Center for the Safety of Schools (sespa).



Intervention de M. Didier Tourancheau, Directeur Général Adjoint, Radio France

Le Directeur Général Adjoint de Radio France n'évoquera pas le plan de continuité d'activité mis en place au sein de la station nationale mais est venu rappeler un certain nombre de réalités sur le rôle des médias dans les crises. En cas de crise majeure comme un attentat terroriste ou une pandémie grippale, l'information sera bien sûr portée par les médias, mais il existe alors, selon l'orateur, cinq risques essentiels dans la gestion médiatique d'une telle crise : le risque de confusion, le risque de suspicion, le risque de provocation, le risque de banalisation.

La confusion

La défense et la sécurité civiles supposent l'absence de tergiversation et la mise en place d'un plan convenu à l'avance. Les médias sont dans une logique totalement inverse, sauf à délivrer de l'information officielle. L'orateur analyse que nous sommes entrés dans une période qui a adopté le principe de précaution où la notion de responsabilité cède le pas à la notion américaine de responsabilité civile : l'obligation de moyens remplace l'obligation de résultats.

Le risque de suspicion

Il existe chez certains journalistes une vision malsaine et paranoïaque du journalisme qui doit révéler ce que tout le monde cache, reconnaît l'orateur. Les pouvoirs politiques et économiques considèrent à l'inverse que les journalistes sont là pour révéler ce qu'ils ne veulent pas rendre public. Les services de communication ont été inventés pour suralimenter le citoyen en informations conformes à leur intérêt, explique Didier Tourancheau. À cette suspicion entre les pouvoirs et les journalistes, s'ajoute désormais une suspicion entre les citoyens et les médias assimilés aux pouvoirs.

La confiscation par les spécialistes : il faut avoir conscience, selon l'orateur, de la collision permanente du vocabulaire scientifique avec l'information et avec les intérêts. Ce qui apparaît illisible devient illégitime aux yeux des citoyens. Nous vivons dans une société hystérique qui refuse l'idée même qu'il puisse exister une notion de risque, explique le directeur de Radio France, c'est la recherche permanente du risque zéro.

Le risque de provocation

L'effet de panique est toujours possible lorsque les médias délivrent une information, le poids de l'image est donc à manier avec précaution, avertit Didier Tourancheau, c'est un risque que chaque journaliste doit avoir à l'esprit lorsqu'il traite d'un sujet à forte charge émotionnelle.

Le risque de banalisation

Malgré le matraquage médiatique sur la prévention contre le sida, la prévention contre cette maladie est en net recule, de même les campagnes antitabac étant omniprésentes, le message délivré n'est plus pris en compte car il est connu de tous. L'effet d'annonce s'est estompé.

Les médias ne sont pas un pouvoir, selon le représentant de Radio France car en démocratie un pouvoir est élu et contrôlé. Les médias ne sont ni l'un ni l'autre mais un contre-pouvoir. Le drame c'est quand un contre-pouvoir devient un pouvoir, estime-t-il. « Dans la problématique de la pandémie les médias sont appelés à faire autre chose que leur mission habituelle. Nous avons absolument besoin de ceux qui nous renseignent et d'avoir confiance en eux » conclut Didier Tourancheau. ■



***Intervention de M. Bruno Cortes,
Rédacteur en chef, TF1***

Rédacteur en chef des journaux télévisés du week-end de la première chaîne de télévision française, Bruno Cortes a participé à l'élaboration du plan de continuité d'activité de TF1 en cas de pandémie. Il revient dans son intervention sur le plan mis au point en cas de pandémie, puis analyse dans un second temps la manière dont TF1 a eu à gérer la période de pré-pandémie l'année dernière avec la montée en puissance de cette problématique sanitaire.

Le plan de continuité d'activité de TF1

L'élaboration de ce PCA au sein de la chaîne a été l'occasion de faire de la pédagogie pour la gestion des risques et de chercher des solutions à toutes les problématiques rencontrées.

Protection du personnel : La priorité du plan a tout d'abord été de veiller à la sécurité des salariés de l'entreprise, car si le personnel ne vient pas travailler, tout le reste du plan s'effondre. Partant du postulat que le site pourrait tourner avec seulement 100 personnes sur les 1700 habituelles.

Dans la pratique TF1 a été une des premières entreprises à prendre des mesures spécifiques et à se doter de matériels adaptés à la gestion de la crise (tenues de protection, des kits de décontamination) puisque la chaîne a envoyé dès le mois de février des équipes de tournage sur des lieux touchés par l'épizootie, en Turquie et en Roumanie.

Pour le maintien de l'activité, en période de très forte demande, Bruno Cortes revient sur l'hypothèse d'une population appelée à rester chez elle pendant toute la vague pandémique, il y aurait un public captif devant le petit écran et une demande de programmes forte. « Nous aurons une antenne maximale à fournir avec des recettes publicitaires minimums car l'activité économique sera fortement ralentie. » La grille des programmes dans cette hypothèse sera totalement adaptée : la suppression des spectacles vivants et des rassemblements publics se traduira par une absence de programmes sportifs, d'émissions enregistrées. Des produits de stocks les remplaceront (séries, films, rediffusions). En mode fortement dégradé, la rédaction de TF1 qui compte aujourd'hui 300 personnes ne tournera plus qu'avec 30 à 40 personnes mais avec beaucoup plus de contenu à assu-

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

mer. Entre LCI et TF1, l'information sera omniprésente, fournissant un flux continu d'informations et des émissions dédiées à la crise. La question qui s'est posée lors de l'élaboration du plan de la chaîne a été de savoir si l'information était stratégique, remarque Bruno Cortes. En questionnant le SGDN, le ministère de la santé et les services de communication du Gouvernement, TF1 a pu constater que les plans avaient été élaborés dans une logique où la diffusion des messages par une radio et une télévision publiques suffisait. La première chaîne française a été surprise de constater qu'elle n'était donc pas a priori considérée comme stratégique, contrairement à deux autres branches du groupe Bouygues, les télécommunications et la distribution de l'eau.

Surenchère médiatique ?

Pour répondre aux détracteurs accusant les médias d'avoir inondé les spectateurs de sujets sur la pandémie grippale, Bruno Cortes a consulté les archives de la chaîne, et l'orateur a constaté qu'il n'y a eu en moyenne que deux sujets par jour sur le sujet. Au plus fort de la crise, TF1 consacrait 20 à 30 % d'antenne à cette question dans ses journaux. Il n'y a donc jamais eu de sur-traitement sur la grippe aviaire comparé par exemple aux violences urbaines qui accaparaient entre 40 à 50 % du temps d'antenne. L'orateur remarque d'ailleurs qu'aucun comportement aberrant n'a été constaté au sein de la population si ce n'est la baisse de la consommation sur la volaille.

L'orateur revient également sur le reproche fait aux médias de vouloir surfer sur les angoisses et le goût du morbide de la population pour faire grimper les audiences. Au contraire les thèmes anxio-gènes auraient plutôt tendance à faire baisser l'audimat, précise le rédacteur en chef de TF1.

Montée en puissance de la problématique pandémique

Au cours de la crise, l'orateur a pu constater rétrospectivement que sur tous les sujets polémiques, les informations contestables venaient des milieux scientifiques. Puisqu'au final il ne s'est rien passé, ne s'est-on pas fait manipuler ? s'interroge Bruno Cortes. En décortiquant le processus de montée en puissance de toute la problématique du risque pandémique, il s'aperçoit que l'OMS a voulu sensibiliser les gouvernements par des messages alarmistes, de même dans le secteur médical, il y a eu une certaine surenchère, relayée par les médias, pour faire tomber des financements du MINEFI. « Il n'y aurait jamais eu cette mobilisation et cette prise de conscien-

ce sur ce risque s'il n'y avait pas eu l'amplification d'une menace virtuelle. »

Garder la confiance des spectateurs

Pour les médias, la situation d'une pandémie se rapprocherait d'une situation de guerre où le gouvernement désire contrôler strictement les images diffusées à la population, au nom des intérêts supérieurs de la nation, comme lors de la première guerre du Golfe, analyse le représentant de TF1. En période de crise, avec un contrôle médiatique par le pouvoir, il y a un risque de voir le rôle des médias encadré et diminué et donc sa crédibilité contestée par la population. « La confiance des spectateurs se gagne chaque jour très lentement, mais peut se perdre très vite. Par définition et par principe on a intérêt à multiplier les sources et ne pas se contenter d'un langage officiel ».

Cependant, Bruno Cortes n'estime pas qu'il y a forcément contradiction pour le pouvoir à vouloir gérer la crise en y associant les médias, comme cela se fait aux USA. La chaîne aimerait être associée à des programmes pédagogiques comme relayer une campagne pour le lavage des mains.

La question qui se posera dans les mois à venir pour les médias sera donc de reparler de la menace pandémique sans jouer à la manière d'un feuilleton télévisé : grippe aviaire, le retour ! ■



Allocution de clôture de M. Jean-Marie Le Guen, Député de Paris

Le député de Paris entame son intervention de clôture en saluant le travail du HCFDC qui sur la grippe aviaire comme sur bien d'autres sujets de défense civile effectue un travail passionnant et fondamental pour le pays en mettant le doigt sur un certain nombre de questions qui ne sont pas traitées dans la société. « À travers ces questions de pandémie grippale, nous sommes dans une réflexion sur l'appropriation de nouveaux risques. Il s'agit moins de défendre l'État que de donner à la société la capacité de résister à ces nouvelles menaces, estime le président de la mission parlementaire sur la pandémie grippale. Il était opportun d'organiser cette journée de colloque, pour remobiliser les acteurs publics et privés sur cette question jugée stratégique. Le risque pandémique n'est pas nouveau, rappelle le parlementaire, la nouveauté, c'est premièrement notre capacité scientifique à anticiper des risques qui sont devant nous et c'est deuxièmement la société de l'information qui permet de regarder et de mesurer ce risque en temps réel et à l'échelle de la planète. »

Le principe de précaution a été ajouté à la Constitution, mais la question reste posée pour la manière avec laquelle il faut se préparer à un risque hypothétique comme la grippe aviaire. Le scénario d'une crise pandémique pose une problématique profondément moderne par bien des aspects.

La préparation française

Rapporteur du budget de la sécurité sanitaire l'année dernière, Jean-Marie Le Guen s'est rendu aux États-Unis pour étudier les approches américaines sur le sujet : il y avait unanimité chez les Américains, rapporte-t-il pour considérer que le risque pandémique était très fort, mais leur état de préparation était pourtant catastrophique a pu constater le parlementaire. La France devait pour sa part s'organiser pour se préparer à un tel scénario. Les décisions prises par le Gouvernement, sont financièrement modestes et raisonnables, estime le député puisque le budget voté pour la préparation gouvernementale du plan pandémie s'élève à 600 millions d'euros sur un budget total de financement de la sécurité sociale de 135 milliards d'euros. Un travail de contrôle parlementaire a également été mis en place. La mission parlementaire présidée par l'orateur, a pour vocation précise-t-il d'être un témoin d'objectivation de la menace, d'observation et de contrôle de l'action gouvernementale. La mission a produit plusieurs rapports en ce sens. En tant que président de la mission parlementaire, Jean-Marie Le Guen a écrit au Président de la République pour lui faire part de l'inquiétude des parlementaires sur la difficulté à diffuser une prise de conscience dans la société sur cette menace. Il reste selon l'orateur une difficulté dans la mise en œuvre concrète des choses. Les collectivités locales sont très inégalement préparées et les entreprises semblent avoir en termes de préparation pris de l'avance par rapport à l'État et à la société.

Réorganiser la société face à la menace

L'orateur estime que les outils médicaux seront peu de chose dans l'efficacité de la réponse par rapport à l'importance primordiale des comportements sociétaux pour limiter la pandémie et gérer l'angoisse générée par la menace sanitaire. Cela pose fondamentalement le problème de l'organisation sociale de la société, analyse le député de Paris qui demande une nouvelle fois si le modèle administratif français vertical est parfaitement adapté à la gestion d'une menace comme la pandémie grippale. Est-il possible d'organiser la réponse au risque pandémique, uniquement du haut vers le bas, à partir d'un État central ? s'interroge-t-il. « La société française doit comprendre qu'elle doit aussi se prendre en main et se responsabiliser sur cette question » affirme Jean-Marie Le Guen.

La répartition des tâches au sein de la société n'est pas encore parfaitement définie, regrette le député. La coopération avec le corps médical n'est possible que si on pose la question de leur place dans l'organisation géné-

PREPARATION DU SECTEUR PRIVE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES A UNE PANDEMIE GRIPPALE
COLLOQUE TECHNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2006

rale de la réponse à apporter à la menace et à la question cruciale de leur propre protection vis-à-vis de la maladie. C'est aussi la question du contrat social et du fonctionnement même de la solidarité au sein de la société française que le député de Paris pose. Le personnel médical sera plus exposé aux risques de contagion que le reste de la société. Les Américains n'hésitent pas à établir des listes de personnes à protéger en priorité comme le personnel soignant et les forces de l'ordre.

Jean-Marie Le Guen est partisan d'une mobilisation de tout le service public pour faire face à la crise. Ainsi sur la répartition des tâches au sein de la société, outre les médecins, l'orateur évoque également le rôle des enseignants qui pourraient, sur la base du volontariat, suivre de chez eux la scolarité de leurs élèves au cas où les écoles ferment.

Un lourd travail de réflexion reste à mener pour organiser la société à affronter la pandémie, notamment dans les grandes agglomérations. Député, à Paris, de la circonscription qui abrite la Pitié Salpêtrière, le plus grand hôpital d'Europe, l'orateur reconnaît ne pas savoir comment s'organisera, en cas de pandémie, la gestion des flux pour les milliers de personnes autour de cet hôpital.

Pour conclure, le député de Paris affirme qu'il faut discuter avec ses concitoyens réfutant l'idée qu'il y a eu trop d'informations sur la pandémie grippale, car le citoyen reste, selon lui, l'acteur majeur dans la crise.

Pour Jean-Marie Le Guen, si les Français ont encore confiance dans l'information qui leur est donnée, c'est justement parce que cette information est encore largement ouverte, transparente et disponible.

Enfin, l'orateur évoque la proposition qu'il a faite au Président de la République d'une conférence nationale sur la préparation du pays à la pandémie, à l'image de cette journée de colloque, pour que tous les acteurs en France puissent s'exprimer sur cette question, cela aurait d'après Jean-Marie Le Guen un effet régénérant et préventif. ■

Exposition industrielle



Stand de la société BACOU-DALLOZ



Stand de la société DELTAYO VALMY



Stand du GROUPE HYGIATECH



Stand de la société PAUL BOYÉ



Stand de la société Cedralis

Crédit photos : Les illustrations et les photographies sont principalement issues du HCFDC ou des documents transmis par les intervenants. Toutes les photographies ont des droits réservés, reproduction interdite. Les actes du colloque ont été réalisés par la Lettre Sentinelle et n'engagent que la responsabilité du rédacteur.